

IQRA

LE MAGAZINE HEBDOMADAIRE DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

Al-amâna

LE DÉPÔT CONFIÉ

122

17 au 23 septembre 2026

100 ANS DE LUMIÈRE
DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

LE GESTE
DES ARTISANS

Les plus grands héritages sont ceux que
d'autres ont oubliés.



Le Billet du Recteur

CE QUI NOUS EST CONFIÉ

LA MOSQUÉE DE PARIS,
PATRIMOINE À DÉCOUVRIR

MÉMORISATION DU CORAN
ET CALLIGRAPHIE ARABE
CÉLÉBRÉES À LA GRANDE
MOSQUÉE DE PARIS

A close-up photograph of a hand holding a fountain pen, writing on a white sheet of paper. The pen is dark and has a gold-colored nib. The hand is positioned in the upper left corner, and the pen is angled towards the bottom right. The background is a blurred wooden surface. The text 'IQRA' is written in a large, white, bold, sans-serif font across the top of the image. Below it, the number '122' is written in a large, white, outlined, sans-serif font.

IQRA

122





**CONCOURS INTERNATIONAL
de calligraphie arabe**

Grande Mosquée de Paris - samedi 19 septembre 2026



sommaire

p. 10

Le billet du Recteur

CE QUI NOUS EST CONFÉ

PAR LE RECTEUR CHEMS-EDDINE HAFIZ

p. 14

Contribution

CE QUE NOUS NE POSSÉDONS PAS

PAR AMINE BENROCHD

p. 16

Laïcité

**UN PATRIMOINE À PRÉSERVER,
UNE MÉMOIRE À PARTAGER**

PAR CHEIKH KHALED LARBI

p. 18

Contribution

LA RAISON DU CŒUR

PAR RACHID AZIZI

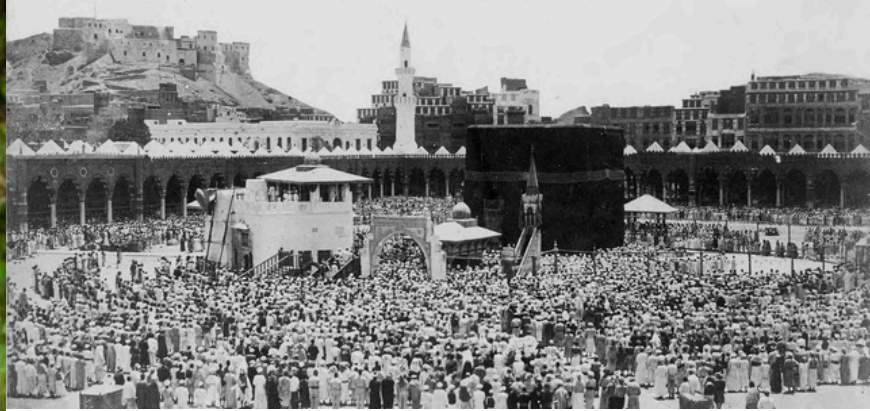
p. 22

Actualités de la Mosquée de Paris

DU 17 AU 23 SEPTEMBRE 2026



Ph © Guillaume Sauloup



p. 29

Parole du Minbar

**LE RÉSUMÉ DU PRÊCHE DU VENDREDI :
LA QUESTION DU LICITE ET DE L'ILlicITE
EN ISLAM**

PAR CHEIKH RACHID BENCHIKH

p. 31

Penser

**L'HÉRITAGE DE L'HUMANITÉ ET LA RESPONSABILITÉ
DE PRÉSERVER LA CIVILISATION**

PAR AHMED MOUSSA

p. 33

Portrait

**ABDEL KADER HAÏDARA, UN HOMME
QUI A PRIS EN CHARGE L'HÉRITAGE
DES GÉNÉRATIONS PASSÉES**

PAR AHMED MOUSSA

p. 35

Notre mosquée

**LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS,
PATRIMOINE À DÉCOUVRIR**

PAR NASSERA BENAMRA

p. 40

Le Saviez-vous ?

**L'HISTOIRE DES PREMIÈRES PHOTOS
DE LA MECQUE : QUAND L'OBJECTIF VINT
RECUEILLIR L'IMAGE DES LIEUX QUE LES CŒURS
CONTEMPLER DEPUIS TOUJOURS**

PAR CHEIKH KHALED LARBI

p. 42

Le Coran m'a appris

À TRANSMETTRE SANS TRAHIR

PAR CHEIKH KHALED LARBI



p. 44

**LE WAQF, L'ART D'IMMOBILISER UN BIEN
POUR LIBÉRER SA RICHESSE**

PAR HANANE SAÏDI

p. 46

Regard fraternel

**L'UNESCO, GARDIENNE D'UN PATRIMOINE
QUI RASSEMBLE L'HUMANITÉ**

**LES CONFLITS QUI DÉTRUISENT
DES PATRIMOINES UNIVERSELS**

**L'UNESCO AU CHEVET DU PATRIMOINE
MENACÉ**

PAR NASSERA BENAMRA

p. 52

Découvrons-là

3 CHEMINS DE JEUNES DANS LA MÊME CITÉ

PAR CHEIKH ABDELALI MAMOUN

p. 56

Résonances abrahamiques

**YOM KIPPOUR : LES CINQ OFFICES
DU PARDON**

PAR RAPHAËL GEORGY

p. 57

Sabil al-Iman

AL-AMĀNA, LE DÉPÔT ENTRE NOS MAINS

PAR CHEIKH KHALED LARBI

p. 60

Invocation

"TOI QUI NOUS AS FAIT HÉRITIERS"

p. 61

Le Hadith de la semaine

L'AMĀNA, UNE VERTU DU CROYANT

PAR CHEIKH YOUNES LARBI

p. 63

Mizan El-Qadhaya

**L'IMAGE ET LA PHOTOGRAPHIE EN ISLAM :
LE STATUT JURIDIQUE**

PAR CHEIKH YOUNES LARBI

p. 65

Hadiths apocryphes

**"QUICONQUE HONORE UN DÉPÔT
EN CE MONDE, LE VERRA, AU JOUR DERNIER,
PRENDRE FORME HUMAINE ET IMPLORER
LE PARDON D'ALLAH EN SA FAVEUR"**

PAR CHEIKH RACHID BENCHIKH

p. 70

Plumes en éveil : un livre coup de coeur

LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS, 100 ANS D'HISTOIRE
BEAUX ARTS MAGAZINE HORS SÉRIE

p. 71

Le dessin de la semaine

PAR JUSTIN MARRON

p. 72

Le citation de la semaine

"C'EST UNE BIBLIOTHÈQUE QUI BRÛLE"
D'AMADOU HAMPÂTÉ BÂ

p. 73

Événements à venir

À LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS



Le billet du Recteur

n° 120

LE GESTE DES ARTISANS

Les plus grands héritages sont souvent ceux
dont les auteurs demeurent inconnus.



Le visiteur admire les mosaïques, les boiseries sculptées, les stucs ciselés, les
calligraphies ou les ferronneries.
Il oublie parfois celles et ceux qui leur ont donné naissance.

« Le passé ressemble à l'avenir plus que l'eau ne
ressemble à l'eau. »
Ibn Khaldoun

Ce qui nous est confié

Ils arrivent par la place du Puits-de-l'Ermite, seuls, en famille, par petits groupes d'amis. Ils s'arrêtent sous le porche, hésitent un peu, puis entrent. Les Journées du patrimoine ont cette grâce : elles donnent à chacun la permission de pousser une porte qu'il croyait fermée.

Ils arrivent par la place du Puits-de-l'Ermite, seuls, en famille, par petits groupes d'amis. Ils s'arrêtent sous le porche, hésitent un peu, puis entrent.

Les Journées du patrimoine ont cette grâce : elles donnent à chacun la permission de pousser une porte qu'il croyait fermée.

Je les regarde lever les yeux vers le minaret.

Une femme passe la main sur un zellige, doucement, comme on touche une étoffe.

Un enfant compte les filets d'eau de la vasque.

Un vieux monsieur s'est assis dans le jardin et ne dit rien.

Beaucoup ne sont pas musulmans.

Il s'en trouve chaque année pour me confier qu'ils habitent le quartier depuis trente ans, et qu'ils n'avaient jamais osé.

À tous, je veux dire la même chose : vous n'êtes pas en visite chez autrui.

Cette mosquée appartient au patrimoine de la France, et donc à vous.

Nous en avons la garde ; nous n'en avons pas l'exclusivité.

La garde. Le mot m'arrête, car il est au centre de ce que l'islam dit de l'homme.

Le Coran rapporte une scène d'avant l'histoire. Dieu propose un dépôt, al-amâna, aux plus vastes de Ses créatures : « Nous avons proposé le dépôt aux cieus, à la terre et aux montagnes. Ils ont refusé de le porter, ils en ont eu peur. Et l'homme s'en est chargé. » (Al-Ahzâb 33:72).

J'ai souvent médité ce refus.

Le ciel, qui porte les étoiles, a reculé.

La montagne, que rien n'ébranle, a tremblé.

Et la plus frêle des créatures, celle qu'une fièvre suffit à abattre, a tendu les mains.

Les commentateurs se sont longtemps demandé ce qu'était ce dépôt.

Les uns y ont vu la foi, d'autres les obligations de la Loi, d'autres encore la liberté, ce pouvoir redoutable de dire oui ou non à son Seigneur.

Tous s'accordent sur l'essentiel : être homme, c'est avoir reçu quelque chose qui ne vous appartient pas, et devoir en répondre.

Le verset s'achève d'ailleurs sur un mot sévère : l'homme est « injuste et ignorant ».

Le Coran ne nous flatte pas.

Il sait entre quelles mains le trésor a été placé, et il y a été placé quand même.

Il y a dans cette confiance de Dieu de quoi s'émouvoir une vie entière.



Cette mosquée appartient au patrimoine de la France, et donc à vous.

J'ai longtemps porté la robe d'avocat, et il m'en reste des mots.

Le droit appelle usufruitier celui qui habite la maison et cueille les fruits du verger sans en être le propriétaire.

Le Code civil ne lui impose qu'une charge, dans une formule admirable : jouir de la chose « à la charge d'en conserver la substance ».

Je ne connais pas de meilleure définition de notre condition.

Nous sommes usufruitiers de tout : de notre corps, de nos enfants, de la langue que nous parlons, de la terre qui nous nourrit, de la foi qui nous a été transmise.

La nue-propriété est à Dieu.

Conserver la substance.

Voilà qui éclaire le thème que l'Europe a retenu cette année pour ses Journées : le patrimoine en péril.

On pense d'abord aux pierres, et l'on a raison.

Un toit qui prend l'eau, une fresque qui s'écaille, un clocher de village que la commune ne peut plus entretenir : tout cela réclame des mains et des moyens.

Mais j'ai vu des monuments parfaitement restaurés et parfaitement morts.

Un patrimoine meurt le jour où plus personne ne sait dire pourquoi il compte.

L'indifférence ruine plus sûrement que la pluie.

Cela vaut pour une religion comme pour un édifice.

Une foi dont on hérite sans jamais l'habiter devient une coutume, puis un souvenir, puis rien.

Raviver, résister, réimaginer : les trois verbes proposés cette année, je les reçois comme un programme pour l'âme.

Raviver, parce que sous la cendre des habitudes la braise est presque toujours là.

Il suffit parfois d'un verset relu lentement, d'une prière faite sans hâte, d'une question d'enfant à laquelle on prend enfin le temps de répondre.

Résister à l'oubli, bien sûr.

Mais aussi à cette autre manière d'oublier, qui consiste à s'enfermer dans ce que l'on a reçu et à le brandir contre autrui.

Un héritage dont on fait une forteresse est déjà un héritage perdu.

Réimaginer, enfin, sans trahir.

Les maîtres artisans qui veillent sur nos zelliges le savent mieux que personne.

Ils ne mettent pas le carreau ancien sous verre.

Ils retrouvent la terre, la cuisson, le geste, et ils re-

font, pour des yeux qui ne sont plus ceux d'hier.
La fidélité est un travail.
Reste la question qui décourage : à quoi bon ? À quoi bon transmettre, quand tout va si vite et que nul ne sait de quoi demain sera fait ?
Le Prophète, que la paix et le salut soient sur lui, y a répondu par l'une de ses paroles les plus étonnantes : « Si l'Heure survient alors que l'un de vous tient dans sa main une jeune pousse, qu'il la plante, s'il le peut. »
Il faut se représenter la scène.
Le monde s'achève, le ciel se déchire, et un homme est là, à genoux dans la terre, qui enfonce un plant dont il ne verra jamais l'ombre.
Personne ne mangera de ce fruit.
Il plante tout de même, parce que planter est sa manière de croire.
Cette parole nous délivre du souci de la récolte et nous laisse l'honneur du geste.
Le Coran le dit à sa façon : « Les biens et les enfants sont la parure de la vie d'ici-bas. Mais les œuvres qui demeurent, les œuvres bonnes, valent mieux auprès de ton Seigneur, pour la récompense et pour l'espérance. » (Al-Kahf 18:46).

”
**Cette foi, cette mosquée,
ce pays sont à vous,
c'est-à-dire qu'ils vous
sont confiés.**

Les œuvres qui demeurent.
Une parole juste, un enfant élevé dans la droiture, un arbre, un puits, une école, une réconciliation.
Rien de cela ne figure à l'inventaire des monuments historiques, et c'est pourtant ce qui restera de nous.

Je pense à nos jeunes.

Je les vois parfois traverser cette cour comme ils traverseraient un musée, avec le respect un peu gêné de ceux qui craignent de déranger.

Je voudrais leur dire : vous n'êtes pas des visiteurs de votre propre héritage.

Cette foi, cette mosquée, ce pays sont à vous, c'est-à-dire

qu'ils vous sont confiés.

Prenez-les. Habitez-les.

Et, le jour venu, rendez-les plus beaux que vous ne les avez reçus.

Quand le dernier visiteur sera reparti, le jardin retrouvera son silence et l'appel à la prière montera dans le soir, comme il monte ici depuis un siècle.

Nous reprendrons notre garde, en sachant un peu mieux pour qui nous veillons. ■

À Paris, le 22 septembre 2026

PARCHEMS-EDDINE HAFIZ

Recteur de la Grande Mosquée de Paris



Ph © Guillaume Sauloup



Ce que nous ne possédons pas

L'amâna, le dépôt confié, est souvent associée à la garde d'un bien ou au respect d'une promesse. Mais la notion est plus vaste. Elle touche à tout ce qui nous est confié sans devenir pour autant notre propriété : une parole, un savoir, une fonction, une relation, une responsabilité. Dans cette perspective, l'amâna n'est pas seulement une règle de conduite. Elle propose une autre manière de penser notre rapport à ce qui passe entre nos mains.

PAR AMINE BENROCHD

POSSÉDER N'EST PAS AVOIR LA CHARGE

Nous avons spontanément tendance à mesurer ce qui nous appartient à ce que nous pouvons utiliser, conserver ou transmettre. L'amâna introduit une distinction essentielle : certaines choses peuvent être placées sous notre responsabilité sans nous appartenir.

Un objet confié doit être protégé. Une parole confiée doit être gardée. Une responsabilité acceptée doit être exercée avec fidélité. Dans chacun de ces cas, la question n'est pas seulement : « Qu'est-ce que je peux faire de ce qui est entre mes mains ? », mais : « Qu'est-ce que je dois en faire ? ».

C'est un changement de perspective discret, mais considérable. Il substitue à la logique de la possession celle de la responsabilité.

Le Coran décrit ainsi les croyants comme ceux qui veillent sur leurs dépôts et leurs engagements : « Ceux qui veillent à la sauvegarde des dépôts confiés à eux et honorent leurs engagements » (Coran, 23, 8).

Le terme employé, *rā'ûn*, renvoie à l'idée de garder, préserver et prendre soin. L'amâna n'est donc pas seule-

ment affaire de restitution : elle implique une attention portée à ce qui nous a été confié et l'accomplissement de ce qui en découle.

LA CONFIANCE CRÉE UNE OBLIGATION

La confiance possède une particularité : elle donne à celui qui la reçoit une responsabilité que celui qui la confie ne peut plus entièrement exercer lui-même.

Lorsque quelqu'un nous remet un objet, nous donne accès à une information ou nous confie une tâche, il accepte momentanément de ne plus en contrôler tous les usages. La confiance crée ainsi un espace dans lequel notre liberté est accompagnée d'une obligation.

C'est pourquoi la trahison d'une amâna n'est pas simplement un manquement pratique. Elle atteint la relation qui rendait cette confiance possible.

Le Prophète Muhammad ﷺ l'a exprimé dans un hadith rapporté par al-Bukhari : parmi les signes de l'hyppocrisie figure le fait que, « lorsqu'on lui confie quelque chose, il trahit ».

La formule est remarquable par sa simplicité. Elle ne limite pas la trahi-



Ph © Argument

son à un domaine particulier. Elle rappelle que la manière dont une personne traite ce qui lui est confié révèle quelque chose de son rapport à la confiance elle-même.

LE SAVOIR AUSSI EST UN DÉPÔT

Cette idée prend une dimension particulière lorsqu'il s'agit du savoir. Nous vivons dans des sociétés où chacun peut transmettre en quelques secondes une information reçue, une image, une citation ou une affirmation dont il ne connaît pas nécessairement l'origine. L'abondance de l'information ne supprime pas la responsabilité de celui qui la transmet.

Savoir quelque chose oblige parfois à vérifier avant de transmettre, à distinguer le certain du probable, à reconnaître ce que l'on ignore. Le savoir devient alors lui aussi une forme d'amâna.

Cette responsabilité ne concerne pas seulement les chercheurs ou les enseignants. Elle s'étend à quiconque parle en public, écrit, conseille, témoigne ou transmet une information à autrui.

La fidélité au savoir ne consiste donc pas uniquement à posséder des con-

naissances. Elle consiste aussi à ne pas leur faire dire davantage qu'elles ne permettent d'établir.

Dans cette perspective, l'amâna peut être comprise comme une éthique de la confiance, bien plus largement qu'une simple question de propriété.

UNE FONCTION N'APPARTIENT JAMAIS COMPLÈTEMENT À CELUI QUI L'EXERCE

La même logique apparaît lorsqu'une personne reçoit une fonction.

Une responsabilité professionnelle, éducative, religieuse ou collective n'est jamais seulement un avantage personnel. Elle donne à celui qui l'exerce un pouvoir d'agir au nom d'une mission qui le dépasse.

Cela implique de se souvenir que la fonction existait avant soi et continuera après soi.

Celui qui reçoit une responsabilité n'en devient donc pas nécessairement le propriétaire. Il en devient le dépositaire pour un temps.

Cette distinction est particulièrement importante dès qu'une fonction implique une autorité sur d'autres personnes. L'amâna transforme alors la question du pouvoir. Elle demande moins : « Que puis-je faire ? » que : « Qu'ai-je le devoir de préserver parce que cela m'a été confié ? »

L'autorité devrait ainsi être pensée comme quelque chose qui passe par une personne plutôt que comme quelque chose qui lui appartient.

Cette conception n'abolit pas l'autorité. Elle lui donne une limite : celle de la responsabilité qui l'accompagne.

RECEVOIR N'EST PAS SEULEMENT CONSERVER

Toute transmission pose cependant une difficulté.

Si quelque chose nous est confié, devons-nous simplement le conserver intact avant de le transmettre à notre tour ?

La fidélité ne peut pas toujours être assimilée à l'immobilité. Une bibliothèque n'est pas fidèle à ses livres si elle les enferme au point de les rendre inaccessibles. Un savoir n'est pas véritablement transmis s'il demeure incompréhensible à ceux qui le reçoivent. Une institution ne reste pas fidèle à sa mission en refusant toute adaptation aux réalités nouvel-

les.

Être dépositaire n'est donc pas être immobile.

La responsabilité consiste à préserver ce qui doit l'être tout en permettant à ce qui nous a été confié de continuer à vivre dans des circonstances nouvelles. La fidélité et la transformation ne sont pas nécessairement contradictoires.

La question devient alors plus exigeante : qu'est-ce qui, dans ce que nous avons reçu, doit absolument être gardé, et qu'est-ce qui peut ou doit évoluer ?

L'AMÂNA ET LES GÉNÉRATIONS FUTURES

Cette interrogation conduit naturellement vers une autre dimension : celle du temps.

Nous recevons rarement le monde dans lequel nous vivons sans en avoir hérité, sous une forme ou une autre, de ceux qui nous ont précédés. Nous bénéficions de langues, de savoirs, d'institutions, de paysages, d'œuvres, de traditions et de connaissances que nous n'avons pas créés seuls.

Cela vaut aussi pour la terre et les ressources dont nous disposons : elles nous sont accessibles, mais leur état conditionne ce que nous pourrions à notre tour transmettre à ceux qui viendront après nous.

Nous sommes donc, à notre tour, des intermédiaires.

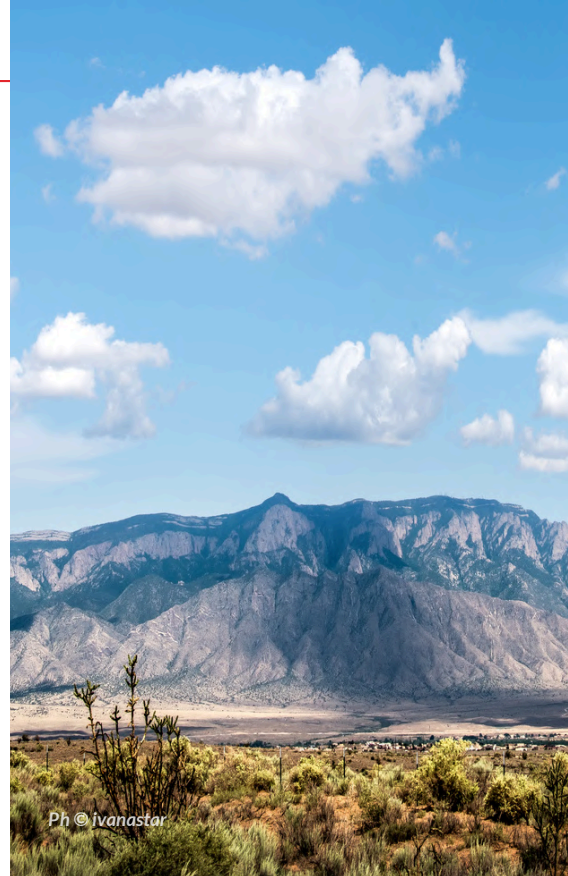
Ce que nous faisons aujourd'hui ne concerne pas uniquement notre présent. Certaines de nos décisions déterminent ce que d'autres pourront recevoir demain.

L'amâna peut ainsi être pensée comme une responsabilité envers ceux qui ne sont pas encore là. Elle oblige à se demander non seulement ce que nous pouvons tirer de ce qui nous a été confié, mais aussi dans quel état nous le remettrons.

La question n'est plus simplement celle de l'héritage. Elle devient celle de la transmission.

UNE RESPONSABILITÉ QUI DÉPASSE L'INDIVIDU

Le Coran donne à cette notion une portée particulièrement ample lorsqu'il affirme : « Nous avons proposé le dépôt aux cieux, à la terre et aux montagnes ; ils ont refusé de le porter et en ont eu peur, alors que l'homme



s'en est chargé » (Coran, 33, 72).

Ce verset a fait l'objet de différentes interprétations dans les commentaires classiques. Certains y ont notamment vu les obligations religieuses, les commandements et les interdits ; d'autres ont insisté sur la responsabilité au sens plus général. Les exégèses classiques ne réduisent donc pas l'amâna à une définition technique unique.

Dans toutes ces lectures, le verset fait en tout cas apparaître avec force la question de la responsabilité humaine. L'être humain n'est pas seulement celui qui reçoit des possibilités ; il est aussi celui qui doit répondre de la manière dont il les assume — une responsabilité d'autant plus exigeante qu'elle est portée par une créature faillible.

C'est peut-être là que la notion d'amâna prend toute sa portée. Au fond, elle pose une question simple, mais difficile : que faisons-nous de ce qui nous est confié avant de le transmettre à notre tour ?

Être dépositaire, c'est comprendre que certaines choses passent par nos mains sans jamais devenir entièrement les nôtres, et que notre responsabilité consiste à pouvoir les remettre, un jour, avec plus de soin, de vérité et de justesse que nous ne les avons reçues.



| Laïcité n°78

Un patrimoine à préserver, une mémoire à partager

LA RÉPUBLIQUE
JUSQU'OU L'ÉTAT L'ACCOMPAGNE-T-IL LE RELIGIEUX ?

Les Journées européennes du patrimoine nous invitent chaque année à ouvrir des portes, à regarder autrement des bâtiments que nous croyions connaître et surtout à nous interroger sur ce que nous voulons transmettre.

PAR CHEIKH KHALED LARBI

Le patrimoine n'est pas seulement constitué de pierres, de monuments ou d'objets anciens. Le Code du patrimoine, à son article L.1, inclut également le patrimoine culturel immatériel : pratiques, connaissances, savoir-faire et expressions qui participent à notre histoire collective.

L'UNESCO va dans le même sens. Sa Convention de 2003 définit le patrimoine culturel immatériel comme des pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire reconnus par les communautés comme faisant partie de leur patrimoine, transmis de génération en génération et constamment recréés.

Cette définition permet de comprendre une chose essentielle : le patrimoine n'est pas seulement ce que nous avons reçu, c'est aussi ce que nous avons la responsabilité de transmettre.

La Grande Mosquée de Paris s'inscrit pleinement dans cette réflexion. Son architecture, ses jardins, ses mosaïques, son minaret, sa bibliothèque, ses

œuvres et ses objets témoignent d'une histoire. Mais son patrimoine est également humain : des générations de fidèles, d'imams, d'intellectuels, d'artistes, de visiteurs et de responsables ont participé à son histoire.

Préserver ce patrimoine, ce n'est donc pas seulement conserver des murs. C'est conserver une mémoire.

Et cette mémoire peut être partagée avec tous.

C'est ici que la laïcité française mérite d'être comprise avec précision.

L'article 1er de la Constitution dispose que « la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale » et précise qu'elle « respecte toutes les croyances ».

La loi du 9 décembre 1905, souvent réduite à une formule, mérite-t-elle aussi d'être lue dans son ensemble. Son article 1er dispose :

« La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions [...] dans l'intérêt de l'ordre public. »

Son article 2 pose quant à lui le principe selon lequel la République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte, tout en prévoyant notamment les services d'aumônerie permettant le libre exercice des cultes dans certains établissements publics.

La laïcité n'est donc pas l'effacement des religions de l'histoire de France. Elle organise juridiquement la neutralité de l'État et garantit la liberté de conscience.

L'article 9 de la Convention européenne des droits de l'homme protège également la liberté de pensée, de conscience et de religion, y compris la liberté de manifester sa religion ou ses convictions individuellement ou collectivement, dans les limites prévues par la Convention (ECHR-KS).

Cette distinction est essentielle pour comprendre notre patrimoine commun.

On peut être attaché à la laïcité tout en connaissant l'histoire religieuse de la France.

On peut être musulman et considérer la préservation du patrimoine français comme une responsabilité civique.

On peut être croyant, agnostique ou athée et visiter une mosquée, une cathédrale, une synagogue ou un temple comme on visite un lieu qui raconte une partie de l'histoire humaine.

Le patrimoine devient alors un espace de rencontre.

L'UNESCO rappelle d'ailleurs que la sauvegarde du patrimoine culturel repose notamment sur son identification, sa protection, sa conservation, sa mise en valeur et sa transmission aux générations futures. (UNESCO World Heritage Centre)

Il y a là une belle leçon pour notre société : nous n'avons pas besoin d'avoir la même foi pour avoir une mémoire commune.

Préserver un bâtiment ne signifie pas adhérer à la croyance de ceux qui l'ont construit. Comprendre une tradition ne signifie pas nécessairement la pratiquer. Connaître une mémoire n'oblige personne à la partager religieusement.

Mais ignorer l'histoire de l'autre, c'est prendre le risque de ne plus comprendre la société dans laquelle nous vivons.

Un vieux proverbe nous rappelle : « Un peuple sans mé-

moire est un peuple sans avenir. »

Alors, lorsque nous ouvrons les portes d'une mosquée au public, nous ne demandons pas au visiteur de croire. Nous lui proposons de voir, comprendre, questionner et dialoguer.

Et lorsque nous accueillons ceux qui ne connaissent pas notre tradition, notre responsabilité est double : présenter fidèlement ce que nous sommes et accueillir dignement celui qui vient à notre rencontre.

Car le patrimoine n'est véritablement vivant que lorsqu'il devient connaissance, dialogue et transmission.

Préserver hier, c'est éclairer demain,

Partager la mémoire, c'est tendre la main,

La laïcité protège les consciences, le patrimoine raconte leurs chemins,

Et ce que nous transmettrons aujourd'hui deviendra la mémoire de ceux qui viendront demain.



La raison du cœur

Avant que la science ne l'observe, le cœur vivait déjà dans les mots. La poésie en avait fait le refuge de l'amour, le lieu où le chagrin laisse son empreinte. La peur s'y manifestait par un battement précipité ; la haine, disait-on, pouvait l'endurcir. Le langage courant a conservé cette intuition ancienne. Nous aimons de tout notre cœur et nous y gardons le souvenir de ceux qui ont compté. Nous apprenons aussi « par cœur », comme si la mémoire trouvait dans cet organe un abri plus sûr que celui de la pensée.

PAR RACHID AZIZI



Ces expressions sont nées de l'expérience humaine. Bien avant de connaître la circulation du sang ou le fonctionnement du système nerveux, les hommes avaient perçu que leurs émotions retentissaient dans la poitrine. Une inquiétude accélérail le pouls. Une présence familière l'apaisait. Le cœur semblait réagir avant que l'esprit ait trouvé les mots capables de décrire ce qui venait de se produire.

La littérature a souvent représenté cette expérience comme un dialogue difficile entre la sensibilité et la raison. Le cœur s'élance vers ce qu'il désire, tandis que l'esprit cherche à mesurer les conséquences. L'un éprouve ; l'autre examine. Cette image traverse encore notre manière de parler lorsque nous affirmons avoir suivi notre cœur plutôt que notre raison.

Les recherches contemporaines donnent aujourd'hui une profondeur biologique à cette intuition. Le cœur et le cerveau entretiennent une relation constante. L'organe cardiaque reçoit les signaux du système nerveux central, mais il dispose également d'un réseau de neurones qui lui appartient. Installé dans les couches superficielles de sa paroi, ce

système nerveux intracardiaque participe au contrôle du rythme et traite localement certaines informations.

Une étude publiée le 4 décembre 2024 dans la revue *Nature Communications* a permis de mieux comprendre l'organisation de ce réseau. Des chercheurs de l'Institut Karolinska, en Suède, et de l'université Columbia, aux États-Unis, ont examiné le cœur du poisson-zèbre, un modèle fréquemment utilisé dans la recherche cardiovasculaire en raison de certaines similitudes avec le cœur humain. Grâce à une cartographie précise des cellules et à l'enregistrement de leur activité électrique, l'équipe a identifié plusieurs populations de neurones intracardiaques. Certaines présentent des propriétés proches de celles des cellules qui produisent spontanément un rythme. Lorsque leurs signaux étaient perturbés, les contractions se modifiaient et perdaient en régularité.

Le cœur participe donc à l'organisation de son propre fonctionnement. Il reçoit les impulsions venues du cerveau, tout en ajustant localement sa réponse. La formule de « petit cerveau du cœur », souvent employée pour présenter ces travaux, désigne cette capacité d'intégration et de ré-

gulation. Elle éloigne l'image ancienne d'une simple pompe musculaire entièrement commandée depuis la tête.

D'autres recherches consacrées au système nerveux intracardiaque mettent en évidence sa plasticité. Un réseau neuronal peut conserver la trace d'une activité antérieure et adapter son comportement lorsque des circonstances comparables se présentent. Cette capacité correspond à une forme de mémoire physiologique : ce qui a été vécu par l'organisme influence la manière dont le cœur répondra ensuite.

”

La mémoire du cœur appartient au fonctionnement du corps

Le mot « mémoire » prend ici un sens différent de celui que nous lui donnons lorsque nous évoquons un visage, une voix ou un moment de l'enfance. Ces souvenirs personnels relèvent principalement des réseaux cérébraux. La mémoire du cœur ap-

partient au fonctionnement du corps. Elle témoigne de son aptitude à apprendre de l'expérience et à modifier ses réponses.

Cette distinction permet de comprendre la portée réelle des découvertes. Le cœur ne conserve pas une scène du passé comme le cerveau peut la rappeler à la conscience. Il porte cependant l'empreinte de ce qui a traversé l'organisme. Un stress prolongé modifie son activité. L'entraînement physique l'habitue à l'effort. Un état d'apaisement répété peut agir sur son rythme et sur la manière dont il répond aux sollicitations.

Le cœur apparaît ainsi comme un organe sensible à l'histoire du corps. Sa mémoire reste fonctionnelle, inscrite dans les circuits qui assurent son adaptation. Elle révèle une continuité entre ce que nous avons vécu et la façon dont notre organisme se prépare à vivre ce qui vient.

Cette découverte éclaire d'un jour nouveau l'intuition des poètes. Lorsqu'ils plaçaient l'amour dans le cœur, ils exprimaient ce que leur corps leur faisait ressentir. L'émotion modifiait réellement le rythme cardiaque. Le langage traduisait cette expérience avec les moyens disponibles, sans pouvoir encore en décrire les mécanismes. Les battements devenaient alors un langage intérieur. Le cœur s'affolait devant le danger. Il s'apaisait au contact d'une présence aimée. La poésie recueillait ces mouvements et leur donnait une forme. Elle associait l'organe à la vie affective parce que toute émotion profonde semblait y trouver un écho immédiat.

Nos outils scientifiques commencent à expliquer ce que cette perception contenait déjà. Le cerveau influence le cœur par l'intermédiaire du système nerveux autonome. En retour, les signaux cardiaques remontent vers les régions cérébrales qui interprètent l'état du corps. Cette circulation contribue à la manière dont une émotion prend forme en nous.

Une peur ne se résume donc pas à une idée produite dans la tête. Elle se manifeste dans le rythme cardiaque et dans la respiration. Le cerveau reçoit ensuite ces informations corporelles et leur donne un sens. L'expérience émotionnelle naît de cet

échange continu entre l'activité cérébrale et ce que le corps éprouve.

L'opposition traditionnelle entre le cœur et la raison mérite alors d'être nuancée. Une décision humaine se forme rarement dans un esprit détaché du corps. La sensation attire l'attention et peut orienter le jugement. La pensée intervient ensuite pour comprendre ce mouvement et lui donner une direction.



Le cœur et l'esprit ne se disputent pas nécessairement la conduite de l'être humain

Le cœur et l'esprit ne se disputent pas nécessairement la conduite de l'être humain. Ils participent à une même intelligence de l'existence. Le cœur apporte l'expérience sensible ; l'esprit lui donne une forme consciente. La raison peut contenir une émotion trop vive, tandis que la sensibilité rappelle parfois à la raison ce qu'elle risquait d'oublier.

Cette relation trouve un écho particulier dans le Coran. La sourate Al-Hajj, au verset 46, évoque le cœur comme le lieu d'une compréhension intérieure : « Ne parcourent-ils donc pas la terre afin d'avoir des cœurs avec lesquels ils comprennent, ou des oreilles avec lesquelles ils entendent ? Car ce ne sont pas les yeux qui s'aveuglent, mais ce sont les cœurs qui sont dans les poitrines qui s'aveuglent. »

Le texte arabe emploie l'expression *qulūbun ya'qilūna bihā*, qui peut être traduite par « des cœurs avec lesquels ils raisonnent » ou « des cœurs grâce auxquels ils comprennent ». Le verbe *ya'qilūna* appartient à une racine liée à l'intelligence et au discernement. Le verset parle ainsi de cœurs capables de comprendre et précise qu'ils se trouvent « dans les poitrines ». Cette mention donne une présence charnelle à une faculté intérieure. La compréhension coranique dépasse l'acquisition d'une information. Elle engage la personne dans ce qu'elle voit et dans les leçons qu'elle accepte

d'en recevoir.

Le passage invite les hommes à parcourir la terre et à considérer ce qu'il est advenu des peuples qui les ont précédés. Les vestiges transmettent une connaissance. Leur enseignement apparaît lorsque l'être humain en mesure la portée pour sa propre conduite.

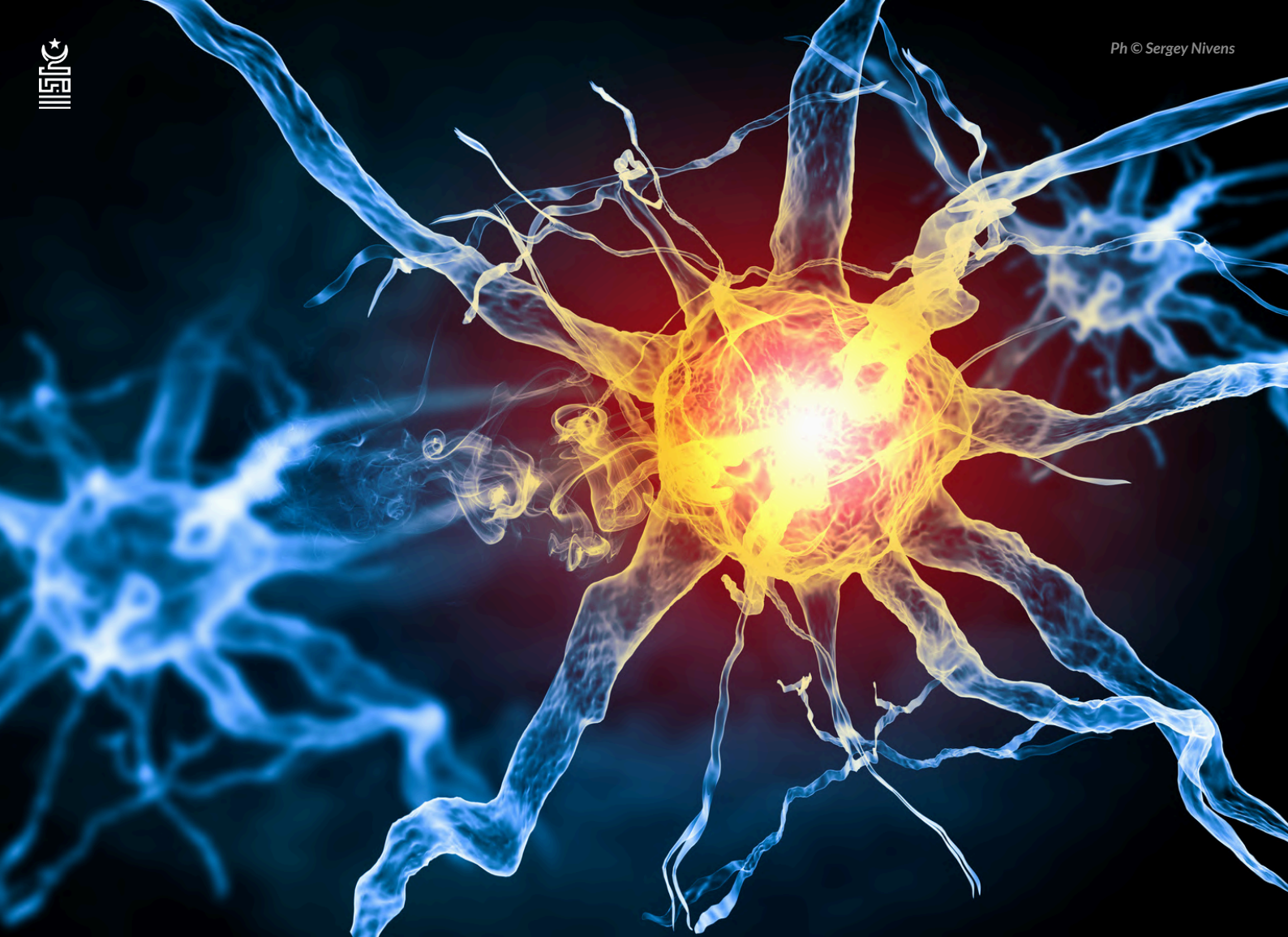
Les yeux perçoivent ce qui demeure du passé. Le cœur en recueille le sens. L'aveuglement évoqué dans le verset touche cette faculté intérieure qui permet de relier ce que l'on voit à ce que l'on devient.

Les commentateurs musulmans classiques ont associé ce cœur à la clairvoyance spirituelle. Ibn Kathir y reconnaît la faculté de saisir la vérité derrière l'apparence. Un regard peut distinguer parfaitement une scène et rester pourtant étranger à ce qu'elle signifie. Le cœur représente alors le lieu où la connaissance devient conscience.

Cette idée rejoint une expérience familière. Nous pouvons apprendre qu'un peuple souffre et conserver cette information à distance. Nous pouvons aussi recevoir cette réalité au point qu'elle modifie notre regard. Le savoir atteint alors une profondeur nouvelle. Il devient une part de notre jugement et peut inspirer notre conduite.

La recherche scientifique et le verset coranique se situent sur des plans distincts. La première étudie le fonctionnement d'un organe. Le second interroge la capacité humaine à comprendre le monde avec une conscience éveillée. Leur rapprochement repose sur une résonance plutôt que sur une démonstration. La science découvre que le cœur reçoit des informations et adapte son activité en fonction de l'expérience. Le Coran évoque un cœur qui accueille les signes présents dans le monde et leur donne une portée intérieure. Le même organe apparaît ici sous deux regards : celui de la biologie et celui de la spiritualité.

Les anciens ne pouvaient observer les neurones intracardiaques. Ils percevaient pourtant les effets du cœur dans leur propre corps. Leur langage s'est formé à partir de cette expérience directe. La poésie a donné une voix à ces sensations, tandis que la pensée spirituelle les a reliées à la



compréhension humaine. Nos instruments éclairent aujourd'hui une partie de ce qu'ils avaient pressenti. Ils montrent que le cœur possède une activité nerveuse propre et qu'il participe à notre manière d'éprouver le monde. Cette avancée rappelle que certaines intuitions anciennes peuvent contenir une réalité que leur époque n'avait aucun moyen de mesurer.

”

**Chaque génération
comprend le vivant
avec les outils dont
elle dispose**

Chaque génération comprend le vivant avec les outils dont elle dispose. Elle éclaire une partie du réel et

transmet aux suivantes des questions encore ouvertes. Des phénomènes longtemps exprimés par la poésie deviennent peu à peu des objets de recherche. Les mots anciens prennent alors un relief nouveau, parce que la science découvre les mécanismes qu'ils approchaient par l'expérience. Nous vivons dans le présent de notre savoir. Ce présent correspond à une étape dans une histoire dont l'horizon reste immense. Notre expérience collective demeure brève à l'échelle de l'humanité. Les instruments les plus perfectionnés témoignent de notre ingéniosité, tout en révélant l'étendue de ce qui échappe encore à notre compréhension. Ce que nous appelons aujourd'hui mystère deviendra peut-être demain une réalité accessible à l'observation. Certaines intuitions anciennes trouveront une explication que leurs auteurs ne pouvaient concevoir. D'autres continueront à accompagner la recherche humaine en lui rappelant que le réel

dépasse toujours la connaissance d'une époque.

La raison du cœur se situe peut-être dans cette rencontre. Le cœur reçoit la trace sensible de ce que nous vivons. L'esprit cherche à en comprendre la portée. Ensemble, ils donnent à l'expérience humaine sa profondeur. La science éclaire désormais une part de cette relation que la poésie avait pressentie et que le Coran avait élevée vers le discernement. Elle nous apprend surtout à regarder avec davantage d'humilité ce que les générations anciennes avaient perçu sans pouvoir l'expliquer.

Notre savoir progresse à mesure que l'intelligence rejoint l'expérience. Le cœur et l'esprit cessent alors d'apparaître comme des adversaires. Ils deviennent deux voies par lesquelles l'être humain cherche à comprendre ce qui le traverse et le monde auquel il appartient. ■



**CONCOURS INTERNATIONAL
de calligraphie arabe**

Grande Mosquée de Paris - samedi 13 septembre 2026

Actualités

de la Grande Mosquée de Paris

DU 17 AU 23 SEPTEMBRE 2026

19
sept.

LES VŒUX DU RECTEUR POUR LA FÊTE JUIVE DE YOM KIPPOUR

« À l'occasion de la fête juive de Yom Kippour, j'adresse, au nom de la Grande Mosquée de Paris et en mon nom personnel, mes pensées fraternelles à nos concitoyens juifs de France. Yom Kippour est un temps de recueillement, de pardon et de retour à l'essentiel. Ces valeurs parlent à tous les croyants et nous rappellent que la paix commence par le cœur, par le pardon et par la capacité à regarder l'autre comme un frère en humanité.

Dans une période où tant de blessures et de divisions traversent nos sociétés, je forme le vœu que cette journée sacrée soit porteuse de paix, de lumière et d'espérance pour les familles juives de France et pour notre pays tout entier.

Gmar Hatima Tova.

Que vous soyez inscrits dans le Livre de la Vie, de la Paix et de la Miséricorde. »

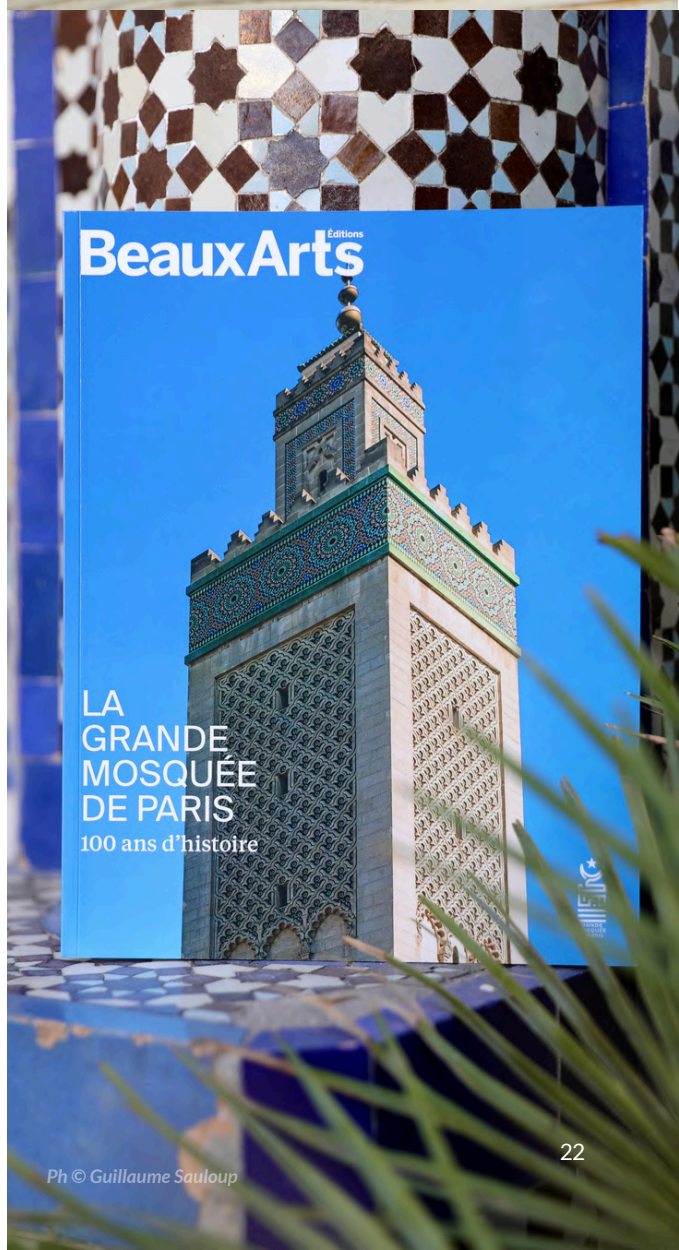
19
sept.

BEAUX ARTS MAGAZINE : 100 ANS DE LA MOSQUÉE DE PARIS RACONTÉ DANS UN HORS SÉRIE

Pour notre centenaire, Beaux Arts magazine consacre un numéro Hors Série à la Grande Mosquée de Paris.

Un voyage à la rencontre de son histoire, de sa beauté architecturale, de ses dimensions spirituelles et culturelles, des artistes qui l'ont côtoyée, ... à paraître en octobre 2026.

Vous pouvez précommander le numéro, en français et en anglais, sur le site de l'éditeur.



19
sept.

LES LAURÉATS DE NOTRE CONCOURS INTERNATIONAL DE CALLIGRAPHIE ARABE ANNONCÉS LORS D'UNE GRANDE CÉRÉMONIE

Ce samedi soir, les prix de la première édition du Concours international de calligraphie arabe de la Grande Mosquée de Paris était annoncés au cours d'une cérémonie qui a mis en valeur cet art ancestral et fondamental du monde musulman, aussi trait d'union entre les cultures, en présence de Florence Berthout, maire du 5e arrondissement de Paris, d'ambassadeurs, de notre invité d'honneur le maître calligraphe Ghani Alani, du Jury de notre concours et bien sûr de calligraphes.

30 lauréats ont été distingués parmi les nombreux candidats, et leurs œuvres de grande qualité, issus de 32 pays, montrant ainsi la richesse, la diversité et l'héritage bien vivant de la calligraphie. Vous pouvez retrouver la liste des prix ci-dessous.

Dans son discours, le recteur Chems-eddine Hafiz a voulu revenir sur la genèse de ce concours international, inédit en Europe : « Nous sommes réunis autour d'un geste, l'un des plus anciens et des plus humbles qui soient : celui d'une main qui trace une lettre (...). La première parole révélée au Prophète, paix et bénédictions sur lui, fut un ordre : « Lis ». Une autre sourate, l'une des toutes premières révélées, s'ouvre par un serment : « Nûn. Par le calame et par ce qu'ils écrivent » (Coran, 68, 1). Ce n'est pas un hasard si ce concours a choisi pour emblème cette lettre, le Nûn, avec, en son creux, le calame et l'encrier. Chaque œuvre que nous avons reçue est, à sa manière, une façon de dire : oui, nous écrivons encore. C'est pourquoi la Grande Mosquée de Paris, en cette année où elle célèbre son centenaire, a voulu créer ce concours international de calligraphie arabe et en faire l'un des moments forts de son anniversaire ».





20
sept.

JOURNÉES DU PATRIMOINE SOUS LE SIGNE DE LA CALLIGRAPHIE

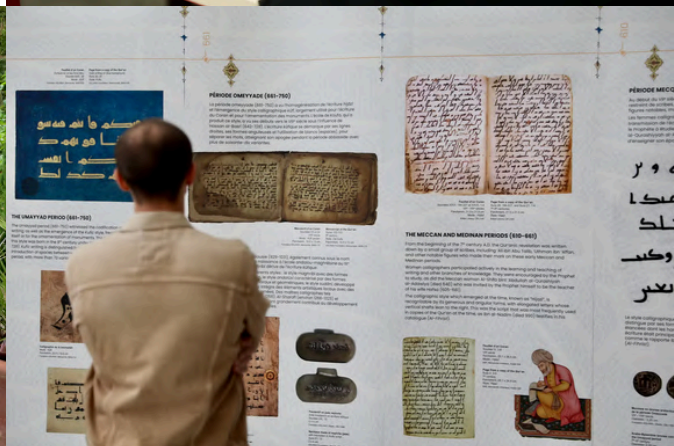
Autour de son Concours international de calligraphie arabe fêté samedi soir, la Grande Mosquée de Paris accueillait des visiteurs tout au long des Journées européennes du patrimoine placées sous le signe de cet art millénaire.

Cette année, nous proposons un aperçu de la richesse de la calligraphie, qui dialogue avec notre architecture, à travers une exposition et, ce dimanche, des ateliers proposés par les calligraphes et membres du Jury de notre concours.

Et cette année encore, comme les précédentes, le public est venu en nombre !



Ph © Guillaume Sauloup



**21
sept.**

PRIX LITTÉRAIRE 2026 : DERNIÈRE LIGNE DROITE

Le jury de notre Prix littéraire était en partie réuni, lundi matin à la Grande Mosquée de Paris, pour choisir les lauréats de sa 5e édition – qui seront annoncés le 13 octobre 2026, parmi les finalistes déjà dévoilés.



**23
sept.**

DÉBUT DE NOTRE CONCOURS INTERNATIONAL DE MÉMORISATION DU NOBLE CORAN

Ce mercredi 23 septembre 2026 débutaient les sélections de la 1ère édition de notre Concours international de récitation et de mémorisation du Noble Coran, lancé à l'occasion du centenaire de la Grande Mosquée de Paris.

Le jury composé d'imams et d'une mourchidate, réputés dans cette spécialité, Cheikh Hocine Oualili, Cheikh Amar Rakba, Cheikh Zakariya Besbassi, Madame Radia Helal, et des imams de la Grande Mosquée de Paris, Cheikh Ziane Benazouz, Cheikh Ahmed Moussa, Cheikh Younes Larbi, Cheikh Rachid Benchikh et Cheikh Khaled Larbi, a été installé ce matin par le Recteur de la Grande Mosquée de Paris. Plus de 1000 candidats venant de nombreux pays se sont inscrits. 160 femmes et hommes, déjà sélectionnés, sont auditionnés cette semaine par notre jury, principalement en visioconférence.

Ces candidats et candidates ont l'espoir d'atteindre les phases finales, qui se dérouleront à la Grande Mosquée au mois de novembre prochain.



23
sept.

COMMUNIQUÉ - LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS SOUHAITE LA BIENVENUE EN FRANCE AU PAPE LÉON XIV

À l'approche du voyage apostolique que le pape Léon XIV effectuera en France du 25 au 28 septembre 2026, la Grande Mosquée de Paris tient à lui souhaiter chaleureusement la bienvenue dans notre pays.

La portée de cette visite, qui constitue un événement majeur pour les catholiques de France, dépasse les frontières d'une seule communauté de foi. Dans une époque traversée par les guerres, les fractures, la montée des haines et les tentations de repli, la venue du pape Léon XIV incarne un message universel : celui de l'échange, de la fraternité et de la recherche de la paix.

Les différentes étapes de son voyage, à Paris, Saint-Denis, Lourdes et Metz, témoignent d'une volonté d'aller à la rencontre des femmes et des hommes dans la diversité de leurs conditions et de leurs convictions. La Grande Mosquée de Paris se réjouit tout particulièrement de la place qui sera accordée au dialogue interreligieux lors de ce séjour.

Nous sommes convaincus que les religions ont la responsabilité particulière de ne jamais laisser leurs différences devenir des frontières infranchissables. Elles doivent au contraire contribuer, chacune à partir de sa tradition et de sa spiritualité, à faire grandir ce qui unit les êtres humains, à réveiller les consciences et à rappeler sans relâche que chaque vie possède une égale dignité.

Pour saluer, en ce sens, la visite du souverain pontife, la Grande Mosquée de Paris consacrera un prêche spécifique lors de la grande prière du vendredi 25 septembre 2026, jour de son arrivée à Paris. Elle a demandé à toutes les mosquées et tous les imams qui lui sont affiliés en France d'en faire de même.

Ce prêche mettra en avant le respect des musulmans à l'égard des chrétiens et l'accueil que nous devons réserver au pape. Honorer son hôte avec considération et faire preuve de bonté et de justice envers celui qui diffère de nous dans sa religion ne sont pas des égards de circonstance : ce sont des valeurs enracinées dans l'éthique et les enseignements de l'islam.

Le prêche reviendra longuement sur la nature profonde des liens entre nos religions. Chrétiens et musulmans partagent une histoire commune, née de la foi en Dieu et de la lignée des prophètes, mise en exergue par le Prophète Mohammed ﷺ lorsqu'il accueillit par exemple les chrétiens de Najrân, puis jalonnée de rencontres fécondes et de fraternités vécues au cours des siècles.



Cette visite revêt également une signification particulière pour la Grande Mosquée de Paris en cette année où elle célèbre le centenaire de son inauguration. Cent ans après 1926, notre institution continue de porter la conviction que l'avenir de l'islam en France va de pair avec l'ouverture et la participation pleine et entière à une société où musulmans, chrétiens, juifs, croyants d'autres traditions et non-croyants partagent un même destin national.

La Grande Mosquée de Paris forme ainsi le vœu que le voyage du pape Léon XIV en France soit un temps d'espérance et de concorde, et une manière de rappeler la force de la fraternité face à tout ce qui divise ou assigne. Elle souhaite au chef de l'Église une visite féconde et adresse, à cette occasion, ses pensées les plus amicales à l'ensemble des catholiques de France.

Chems-eddine HAFIZ

Recteur de la Grande Mosquée de Paris

Précommandez-le !



LE RÉSUMÉ DU PRÊCHE DU VENDREDI 18 SEPT. 2026

La question du licite et de l'illicite en islam

La Loi d'Allah ﷻ est immuable, le licite est ce qu'Allah ﷻ a rendu licite dans Son Livre ou par la parole de Son Prophète Mohamed ﷺ, et l'illicite est ce qu'Il a interdit. Entre les deux se trouvent des choses douteuses, au sujet desquelles on consulte les savants lorsqu'un éclaircissement est nécessaire. Le Messenger d'Allah a dit : « Le licite est clair et l'illicite est clair. Entre les deux se trouvent des choses équivoques que beaucoup de gens ne connaissent pas. Celui qui se préserve des choses équivoques préserve sa religion et son honneur. »

PAR CHEIKH RACHID BENCHIKH

Louange à Allah, nous Le louons, implorons Son aide et Son pardon. J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, Seul et sans associé, et j'atteste que Mohamed ﷺ est Son serviteur et Son Messenger. Qu'Allah prie sur lui, sur sa famille et sur ses Compagnons.

Serviteurs d'Allah, craignez Allah, conformez-vous à Sa Loi et suivez la voie de Son Prophète Mohamed ﷺ. Sachez que notre religion est valable en tout temps et en tout lieu. La Loi d'Allah ﷻ est immuable, le licite est ce qu'Allah ﷻ a rendu licite dans Son Livre ou par la parole de Son Prophète Mohamed ﷺ, et l'illicite est ce qu'Il a interdit. Entre les deux se trouvent des choses douteuses, au sujet desquelles on consulte les savants lorsqu'un éclaircissement est nécessaire. Le Messenger d'Allah a dit : « Le licite est clair et l'illicite est clair. Entre les deux se trouvent des choses équivoques que beaucoup de gens ne connaissent pas. Celui qui se préserve des choses équivo-

Ph © Omar Boulkroum

ques préserve sa religion et son honneur. »

Allah ﷻ a établi Sa Loi sur des principes clairs. Il dit : « Il vous a pourtant détaillé ce qu'Il vous a interdit » (El-An'âm, 119). Ces limites préservent la religion, les vies, l'honneur et les biens, et ferment les voies qui mènent à la corruption. Celui qui tient à préserver sa religion respecte les limites fixées par Allah ﷻ et se tient à l'écart de ce qui est douteux, car celui qui banalise les petites fautes risque de tomber peu à peu dans les grandes, tandis que celui qui respecte ce qu'Allah ﷻ a rendu sacré manifeste sa piété.

L'islam est la religion de la saine nature. Les règles du licite et de l'illicite ont été établies pour apporter ce qui est bénéfique et écarter ce qui est nuisible, pour les individus comme pour les sociétés. La foi véritable exige aussi que le croyant accepte le jugement d'Allah ﷻ, même lorsqu'il va à l'encontre de ses désirs. Allah ﷻ dit : « Non, par ton Seigneur, ils ne seront pas croyants tant qu'ils ne t'auront pas pris pour juge de leurs différends [...] et qu'ils s'y soumettront pleinement » (En-Nisa, 65). Certains s'efforcent de se corriger pour se conformer à la Loi d'Allah ﷻ, d'autres cherchent au contraire à détourner les textes pour les plier à leurs passions, déclarant licite ce qu'Allah ﷻ a interdit et illicite ce qu'Il a rendu licite. Attribuer faussement à Allah ﷻ ce qu'Il n'a pas prescrit compte parmi les mensonges et les injustices les plus graves. Celui qui agit ainsi n'atteindra pas ce qu'il espère en ce monde et ne sera pas à l'abri de ce qu'il redoute au Jour de la Résurrection.

Sachez enfin que le licite et l'illicite relèvent d'une voie divine qui régit toute la vie de l'être humain, sa croyance, son adoration, ses relations, son comportement et sa morale. Le croyant en tient compte dans ce qu'il mange, boit, porte, gagne, dépense, dit et fait, en secret comme en public. Le but de la Loi n'est pas d'imposer des difficultés, mais de préserver le bien des hommes ici-bas et dans l'au-delà. L'islam est ainsi une voie de vie complète qui éclaire l'existence et indique le chemin de la guidée et de la droiture.

Je demande pardon à Allah ﷻ pour moi et pour vous. Demandez-Lui pardon, Il est le Pardonneur, le Miséricordieux.

DEUXIÈME PRÊCHE

Louange à Allah ﷻ seul, prière et paix sur Mohamed ﷺ, Son Messager.

Chers frères, chères sœurs, craignez Allah ﷻ et sachez que le licite demeure licite, même si les hommes le délaissent, et que l'illicite demeure illicite, même si beaucoup s'y adonnent. Notre devoir est de nous conformer à ce qu'Allah ﷻ a rendu licite et de nous éloigner de ce qu'Il a interdit. El-Foudil ibn Iyâd disait : « Attache-toi au chemin de la guidée, le petit nombre de ceux qui l'empruntent ne te nuira pas, et ne te laisse pas tromper par le grand nombre de ceux qui suivent l'égarement. »

La Grande Mosquée de Paris a toujours affirmé son soutien aux causes justes des peuples et son refus de s'habituer à leurs souffrances. L'islam qu'elle professe devant Allah ﷻ appelle les consciences vivantes à rester fermement attachées à des principes essentiels, l'inviolabilité du sang, le rejet de l'injustice et l'interdiction de toute agression contre l'être humain, quelles que soient sa croyance ou sa patrie.

Nous continuons ainsi de dénoncer les injustices qui frappent les innocents à Ghaza, au Soudan et ailleurs, hommes, femmes et enfants, éprouvés par la guerre, les tueries, le déplacement et la faim. L'injustice est illicite et ce qui est illicite ne devient pas licite parce qu'il est commis par un grand nombre. Son interdiction ne s'efface pas avec le temps, et ni la force, ni l'intérêt, ni les calculs politiques ne peuvent la justifier.

Lorsqu'il est question du sang versé, les cinq finalités essentielles que l'islam est venu préserver sont directement concernées, la religion, la vie, la raison, la descendance et les biens. Tuer des innocents est illicite, l'injustice est illicite, l'agression est illicite, affamer les civils est illicite, porter atteinte aux biens et à l'honneur est illicite, quels que soient les noms employés ou les justifications avancées.

La sincérité de la foi exige que les cœurs restent sensibles aux souffrances des opprimés, qu'ils prient pour eux, viennent en aide aux nécessiteux et soutiennent la vérité par des moyens licites. La répétition des images et des nouvelles ne doit jamais nous habituer à l'injustice. La même mesure doit guider nos foyers, nos relations et notre regard sur le monde, distinguer le licite de l'illicite, le vrai du faux et la justice de l'injustice. Allah ﷻ dit : « Et que la haine d'un peuple ne vous pousse pas à être injustes. Soyez justes, cela est plus proche de la piété » (El-Maïda, 8).

Ô Allah ﷻ, guide-nous vers le licite, éloigne-nous de l'illicite et raffermis-nous dans la justice. Protège les innocents, secours les opprimés à Ghaza, au Soudan et partout ailleurs, accorde au monde la justice, la miséricorde et la paix. Préserve la France, son peuple et tous ceux qui y vivent, dans la sécurité, la concorde et le respect mutuel. Purifie nos cœurs de la haine, de la violence et de l'extrémisme, et fais de nous des artisans du bien et de la paix. Paix sur les Messagers, et louange à Allah, Seigneur des mondes.



L'héritage de l'humanité et la responsabilité de préserver la civilisation

Un jour, alors que je me tenais devant l'un des monuments emblématiques de Paris, je fus saisi par sa beauté, fasciné par la perfection de ses pierres et l'harmonie de ses lignes. Contemplant cet édifice, je me disais : « Quel génie que celui de l'homme français ! » C'est alors que mon père m'appela. Tandis que je lui faisais part de mon émerveillement devant ce monument, il me confia calmement : « Moi aussi, j'ai participé aux Trente Glorieuses en France. » Il faisait allusion à ces années de reconstruction et de prospérité qui suivirent la guerre.

PAR AHMED MOUSSA

Je demeurai un instant silencieux. Soudain, je ne regardais plus ce monument de la même manière. Je venais de prendre conscience que mon père, venu s'établir sur une terre qui n'était pas celle de sa naissance, avait lui aussi apporté sa pierre à l'édifice d'une civilisation que je contemplais avec admiration. Cet homme, que je n'avais jusque-là considéré que comme mon père, avait été, à un moment de sa vie, l'une de ces mains qui avaient contribué à bâtir une œuvre destinée à traverser le temps et à servir des générations d'hommes et de femmes qu'il ne connaîtrait jamais et qui, peut-être, ne sauraient jamais rien de lui.

Depuis cet instant, ma conception de la civilisation a profondément changé. Jusqu'alors, je la considérais davantage à travers les frontières dont nous avons hérité

qu'à travers l'être humain qui l'avait façonnée. Je me disais : ceci nous appartient, cela leur appartient ; cette civilisation est celle de telle religion, cette autre celle d'un peuple différent ; cet édifice appartient à ceux qui l'ont érigé, ce livre à la nation qui l'a vu naître. Comme si la civilisation pouvait se partager à l'image des territoires, comme si l'être humain ne pouvait tirer profit que des œuvres de ceux qui lui ressemblent par la religion, la langue ou les origines.

Puis mon père, sans avoir nullement l'intention de me donner une leçon de philosophie, me plaça devant une question à la fois plus simple et plus profonde : si un homme venu en France, dont personne ne connaissait la religion, la patrie ni l'origine, avait contribué de ses propres mains à sa reconstruction, ce qu'il avait bâti en

devenait-il moins français parce qu'il n'était pas né Français ? Ou moins universel parce que son bâtisseur ne nous ressemblait pas en tout point ? C'est alors que ma réflexion commença à dépasser la pierre pour se porter sur l'être humain lui-même : pourquoi nous obstinons-nous à définir les êtres humains à travers ce qu'ils n'ont pas choisi ?

En effet, l'être humain vient au monde dans une patrie avant même de savoir ce que signifie ce mot. Il se voit attribuer une nationalité avant d'en comprendre le sens, et naît au sein d'une religion ou d'un environnement religieux avant même de pouvoir en saisir la portée. Puis, à mesure qu'il grandit, il découvre que ces appartenances, qui ont précédé l'éveil de sa conscience, sont devenues autant d'éléments par lesquels les autres le définissent. Elles peuvent même, parfois, servir de critères pour le juger, comme si l'être humain devait répondre de choix qui ont été faits avant même qu'il ne soit en mesure de choisir.

C'est pourquoi il m'est arrivé de souhaiter, si cela avait été possible, que la patrie ne devienne pas une fatalité qui précède l'être humain et détermine le jugement porté sur lui avant même qu'on ait appris à le connaître. Car, à sa naissance, l'homme ne choisit ni la carte géographique sur laquelle il fera ses premiers pas, ni la langue qu'il entendra pour la première fois, ni la famille qui l'accueillera, ni le nom par lequel on l'appellera, ni l'histoire dont on lui demandera de porter l'héritage. Et pourtant, il peut passer sa vie entière à défendre des appartenances qu'il n'a pas choisies, ou à juger les autres au nom d'appartenances qu'eux, aussi, n'ont pas davantage choisies.

La civilisation ne saurait donc être considérée comme la propriété exclusive d'une religion, d'un peuple ou d'une nation. A mes yeux, il n'existe pas de civilisation islamique, romaine ou chinoise en tant qu'entités distinctes et exclusives : il n'existe qu'une civilisation humaine, œuvre collective de l'humanité tout entière.

Plus nous contemplons son histoire, plus elle nous apparaît comme un héritage qui se transmet de main en main, sans jamais demeurer la propriété d'un seul peuple. La civilisation, c'est une idée qui germe en un lieu avant de se répandre ailleurs : un livre traduit d'une langue à une autre, une science qu'un homme enrichit sans avoir jamais connu celui qui en posa les premiers fondements, un édifice à la construction duquel participent des hommes que ne réunissent ni la même religion ni la même langue. Puis, de génération en génération, chacun recueille l'héritage qui lui est parvenu et y apporte sa propre contribution.

La civilisation est donc un mouvement perpétuel de transmission et de partage. Le Coran ne disait-il pas, il y a plusieurs siècles : « Ainsi faisons-Nous alterner les jours entre les hommes » ? Comme si l'histoire elle-même nous enseignait que ni la puissance, ni le savoir, ni la prospérité des civilisations ne demeurent éternellement entre les mêmes mains. La puissance n'est pas éternelle, pas plus que la faiblesse, la richesse ne dure pas davantage que la pauvreté. Le flambeau de la civilisation n'appartient à personne pour toujours. Aucune nation ne demeure indéfiniment au même rang, et nul ne saurait prétendre : « Cette lumière m'appartient à moi seul. » Car celui qui la porte aujourd'hui l'a reçue hier d'une autre main, et celui qui la portera demain pourra la lui reprendre sans même lui en demander la permission.

C'est en ce sens que la civilisation est un dépôt confié à l'être humain, comme le rappelle ce verset du Coran : « Nous avons proposé aux cieux, à la terre et aux montagnes d'assumer le dépôt de la responsabilité. Ils refusèrent de s'en charger et en éprouvèrent de la crainte, tandis que l'homme s'en chargea. » Car un dépôt n'est pas une chose dont nous sommes propriétaires, mais une responsabilité dont nous sommes dépositaires. Toute la différence entre la propriété et le dépôt réside dans le fait que le propriétaire peut disposer de son bien comme il l'entend, tandis que le dépositaire doit, avant d'agir, se poser cette question : « Que deviendra ce qui m'a été confié lorsqu'il passera entre d'autres mains ? »

C'est pourquoi je vois désormais en mon père bien davantage qu'un homme ayant participé à la construction d'un édifice à Paris. Je vois en lui un maillon de la longue chaîne de l'existence humaine. Car chaque être humain a un père, chaque père a lui-même eu un père, et chaque génération a été précédée d'une autre. Ainsi, dans ce que j'en comprends de plus profond, la notion de succession des générations sur terre (Istikhlaf) ne signifie pas que l'homme est venu en ce monde pour en proclamer sa propriété, mais qu'il y est venu pour en assumer la responsabilité.

Le savoir, la puissance, les richesses, les réalisations humaines, les êtres qui l'entourent, l'environnement et la mémoire collective : tout ce dont il dispose ne saurait être considéré comme une simple ressource destinée à être consommée. Il s'agit d'un dépôt qu'il lui appartient de transmettre à d'autres, de même qu'il l'a lui-même reçu de ceux qui l'ont précédé : un héritage confié à la responsabilité humaine, qui se transmet de main en main.



Abdel Kader Haïdara

UN HOMME QUI A PRIS EN CHARGE L'HÉRITAGE DES GÉNÉRATIONS PASSÉES

Lorsque je pense à Abdel Kader Haïdara, ce ne sont pas d'abord les manuscrits auxquels son nom est associé qui me viennent à l'esprit, ni les bibliothèques dont il s'est employé à rassembler et à préserver les collections. Ce qui m'interpelle avant tout, c'est cette question : comment un être humain en vient-il à choisir d'assumer la responsabilité de protéger l'héritage d'autrui ?

PAR AHMED MOUSSA

Abdel Kader Haïdara est né en 1964 à Tombouctou, au sein d'une famille où les manuscrits faisaient partie intégrante de la vie quotidienne. Son père, Mama Haïdara, était un érudit et un juge. La famille conservait des collections de livres et de manuscrits qui lui avaient été transmis au fil de nombreuses générations. Ainsi, Abdel Kader n'est pas entré dans l'univers des manuscrits à la faveur d'un choix personnel initial : dès son enfance, il s'est trouvé au contact d'un héritage qui l'avait précédé.

Puis vint l'année 1981. Abdel Kader avait alors environ dix-sept ans lorsque son père décéda, lui laissant la responsabilité de veiller sur les livres de la famille. Car un livre ne demande pas tant à être possédé qu'à être préservé pour continuer à vivre. Peut-être la disparition de son père marqua-t-elle ainsi, pour Abdel Kader, le début d'une nouvelle relation avec les manuscrits. Désormais, ces ouvrages n'étaient plus de simples objets présents dans la maison familiale, mais un héritage dont il lui appartenait d'assurer la transmission aux générations futures.

Au fil des années, il se consacra à la préservation des manuscrits et rejoignit l'Institut Ahmed Baba de Tombouctou. Il approfondit ainsi sa connaissance des ouvrages anciens et entreprit de rechercher les manuscrits conservés au sein des familles. Car Tombouctou ne gardait pas ses livres en un lieu unique : sa mémoire était dispersée dans une multitude de foyers. Chaque maison abritait un fragment d'une longue histoire, chaque famille veillait sur ce qu'elle avait hérité de ses pères et de ses aïeux. C'était comme si la ville tout entière formait une immense bibliothèque, dont les livres étaient répartis entre d'innombrables demeures.

En 1993, Abdel Kader Haïdara décida de se consacrer pleinement à la bibliothèque familiale. Son engagement prit alors une forme plus concrète : il ne s'agissait plus de laisser les manuscrits confinés à la seule mémoire de sa famille, mais d'entreprendre un véritable travail de conservation, de catalogage et d'organisation de ses collections. Peu à peu, son projet prit de l'ampleur. Son action ne se limita plus à sa propre bibliothèque : il commença également à aider d'autres familles à préserver leurs collections.

Puis vint l'année 2012. Désormais, les manuscrits n'étaient plus seulement menacés par les dégradations naturelles que le temps inflige au papier. Tombouctou elle-même traversait une période de troubles qui mettait en péril ses bibliothèques et ses collections privées. Il fallut alors mettre ces précieux ouvrages à l'abri, loin de la ville, dans des conditions particulièrement difficiles. Abdel Kader

Haïdara participa ainsi, aux côtés des propriétaires de bibliothèques, à une vaste opération de transfert des manuscrits vers Bamako.

C'est alors que s'engagea un vaste travail de catalogage, de conservation, de restauration et de numérisation des manuscrits. Les efforts déployés pour préserver ces précieuses collections se poursuivirent, tandis que la bibliothèque Mama Haïdara continuait de veiller sur l'héritage qui lui avait été transmis. Peu à peu, une partie de ce patrimoine intellectuel devint accessible aux chercheurs, bien au-delà de Tombouctou et des frontières du Mali.

En 2014, après de longues années consacrées à la préservation de ce patrimoine, Abdel Kader Haïdara se vit décerner le Prix allemand pour l'Afrique, en reconnaissance de son engagement.



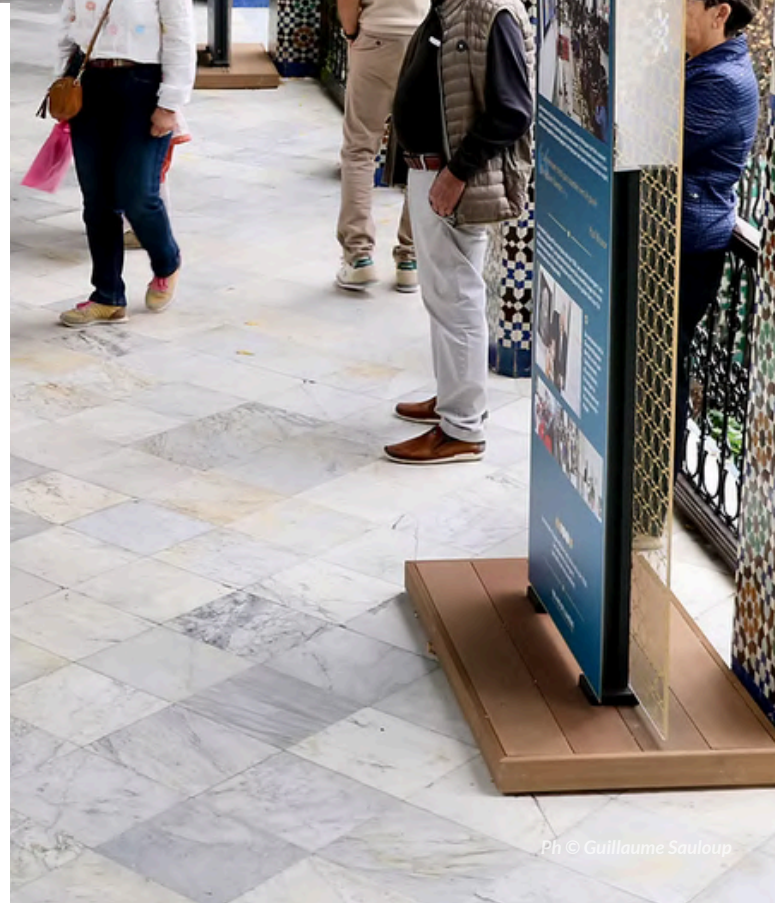


Notre mosquée | n°83

La Grande Mosquée de Paris, patrimoine à découvrir

PAR NASSERA BENAMRA

A l'occasion des Journées européennes du patrimoine, plus de 25 000 visiteurs sont venus découvrir la Grande Mosquée de Paris. Une mosquée en plein cœur de Paris qui se distingue par son architecture inspirée des traditions maghrébines et andalouses, son minaret de 33 mètres, ses mosaïques, ses jardins et ses espaces chargés d'histoire.



Ph © Guillaume Sauloup

Son inscription, le 9 décembre 1983, à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques avec l'Institut musulman vient reconnaître la valeur patrimoniale de cet ensemble. Quarante-trois ans plus tard, la visite permet de redécouvrir, au fil des regards et des détails, un édifice où l'architecture, la mémoire et la spiritualité se conjuguent au cœur de Paris.

Notre mosquée

L'ENTRÉE PRINCIPALE, PORTE DE LA PAIX "باب السلام"

Dans votre visite, vous commencez par franchir "باب السلام" une imposante porte sculptée qui annonce, dès le seuil, le caractère architectural de l'édifice. Cette entrée ouvre sur un ensemble où les références à l'architecture maghrébine et andalouse sont présentes jusque dans les moindres détails.

LE MINARET, CETTE SILHOUETTE QUI EST DEVENUE SI FAMILIÈRE À PARIS

Avec ses 33 mètres de hauteur, le minaret domine l'ensemble architectural et constitue l'un des éléments les plus reconnaissables de la Grande Mosquée de Paris. A son sommet, trois sphères surmontées d'un croissant complètent sa silhouette.

LE GRAND PATIO

Une fois les portes franchies, le visiteur découvre le grand patio, un espace emblématique. Les zelliges, les calligraphies, le marbre et les décors qui l'entourent donnent à cet espace une identité profondément marquée par les traditions architecturales du Maghreb et de l'Andalousie.

LA SALLE DE PRIÈRE

La salle de prière rassemble plusieurs éléments remarquables de l'architecture intérieure de la Mosquée. Les portes en bois sculpté, les décors géométriques, les inscriptions et les ornements réalisés dans la tradition artisanale maghrébine composent un ensemble richement décoré. Une imposante suspension en cuivre et en fer, domine également l'espace.

LE MIHRAB

Au fond de la salle de prière se trouve le mihrab, richement orné de motifs géométriques et de versets coraniques sculptés. C'est vers cet espace que se dirige le regard des fidèles pendant la prière. Son emplacement rappelle également l'histoire de la construction de la Mosquée. En 1922, la cérémonie de pose de la première pierre s'est déroulée à l'endroit même où devait être établi le futur mihrab, afin d'orienter la salle de prière vers La Mecque.

LE MINBAR, UNE PIÈCE CHARGÉE D'HISTOIRE

A proximité du mihrab se trouve le minbar depuis lequel est prononcé le prêche du vendredi. Réalisé en bois et orné de motifs géométriques, il rappelle l'importance de la transmission du discours religieux dans l'architecture de la mosquée. Celui de la Grande Mosquée de Paris a été offert en 1929 par le roi Fouad Ier d'Égypte, après sa visite à Paris.





LA BIBLIOTHÈQUE ABDELHAMID BEN BADIS

La bibliothèque constitue un autre espace remarquable de la Grande Mosquée. Son décor associe boiseries précieuses et vitraux. Elle conserve une importante collection d'ouvrages consacrés à la religion, ainsi que de précieux exemplaires du Coran. Parmi eux figure un manuscrit vieux de près de cinq siècles.

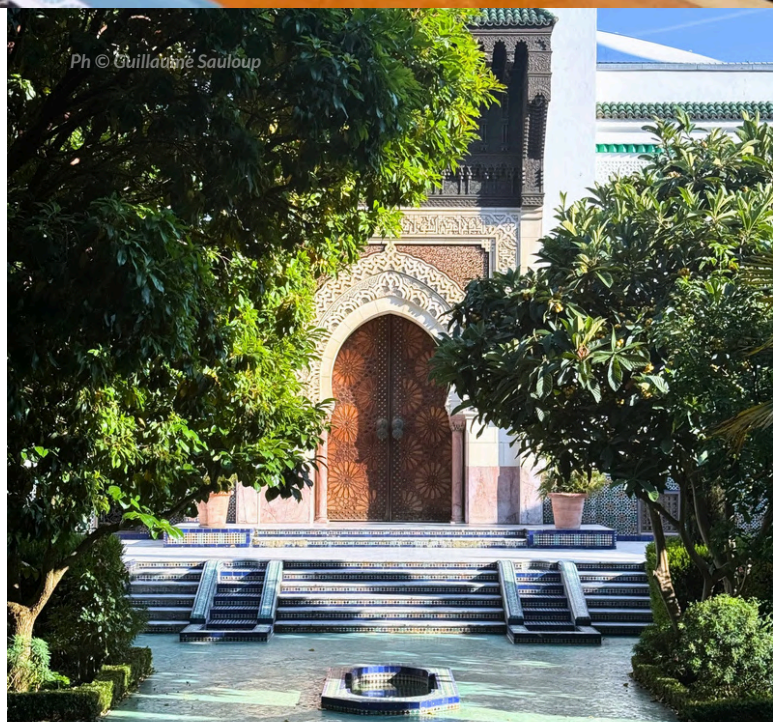
LES JARDINS, UNE PARENTHÈSE AU CŒUR DE PARIS

Les jardins prolongent l'architecture de la Mosquée par des espaces de verdure inspirés notamment de l'Alhambra. Sur environ 3 500 m², ils offrent un autre regard sur l'ensemble architectural. Le jardin d'Eden et le jardin Firdaws participent à cette atmosphère où l'architecture et la nature se répondent.

LA SALLE ÉMIR ABDELKADER

La visite conduit également vers la salle Émir Abdelkader, qui participe à la dimension mémorielle de la Grande Mosquée de Paris. Cette salle accueille de nombreux événements officiels et culturels : conférences, séminaires, vernissages, mais aussi, principalement, les « Mercredis du savoir », rendez-vous réguliers consacrés à la pensée et au partage des connaissances.

Cet espace rappelle notamment l'histoire des soldats musulmans ayant combattu dans les rangs de l'armée française pendant la Première Guerre mondiale. A travers cette mémoire, l'édifice apparaît aussi comme un lieu où l'architecture se mêle à l'histoire et à la transmission.







LE SAVIEZ-VOUS?

103

L'histoire des premières photos de La Mecque

Quand l'objectif vint recueillir l'image des lieux que les cœurs contemplent depuis toujours

PAR CHEIKH KHALED LARBI

✓ LES SOUVENIRS DES PÈLERINS

Bien avant que les pèlerins ne puissent conserver, par milliers, les images de leur voyage vers les Lieux saints, un homme entreprit de fixer sur la plaque photographique ce que tant de générations n'avaient pu contempler qu'en peinture, en gravure ou à travers les récits des voyageurs : La Mecque, Médine et les rites du pèlerinage.

✓ L'HOMME QUI DOCUMENTA

Cet homme s'appelait Mohammed Sadiq Bey, officier du génie de l'armée égyptienne et spécialiste des travaux topographiques. Envoyé dans le Hedjaz au XIX^e siècle, il ne s'y rendit pas en simple voyageur : sa mission consistait notamment à relever, mesurer et documenter les territoires traversés.

✓ LES PREMIÈRES PHOTOGRAPHIES

C'est au cours de sa première mission, en 1861, qu'il réalisa à Médine des photographies aujourd'hui considérées comme parmi les plus anciennes représentations photographiques connues de la ville du Prophète Mohammed صلى الله عليه وسلم. Quelques années plus tard, il poursuivit son travail à La Mecque, où il photographia notamment la Mosquée sacrée, la Kaaba ainsi que plusieurs scènes liées au pèlerinage.

✓ UN EXPLOIT TECHNIQUE

A une époque où la photographie n'en était encore qu'à ses balbutiements, une telle entreprise relevait presque de l'exploit. Les équipements étaient lourds, les procédés complexes et les conditions de prise de vue particulièrement contraignantes. Pourtant, Mohammed Sadiq Bey persévéra, offrant à la postérité des témoignages visuels d'une valeur exceptionnelle.

✓ UNE PORTÉE MONDIALE

Son travail dépassa rapidement le cercle des observateurs du monde musulman. En 1881, ses photographies furent présentées à l'exposition de géographie de Venise, où elles lui valurent une médaille, consacrant ainsi la portée scientifique et documentaire de son œuvre.

✓ UNE VALEUR MÉMORIELLE

Ces photographies possèdent aujourd'hui une valeur qui dépasse largement leur dimension technique. Elles constituent une mémoire visuelle rare du Hedjaz, nous permettant de découvrir La Mecque et Médine à une époque où les transformations urbaines et les moyens modernes de transport n'avaient pas encore profondément remodelé les paysages des Lieux saints.

✓ UNE PASSERELLE ENTRE GÉNÉRATIONS

Une photographie peut parfois être bien davantage qu'une image : elle devient un témoignage, une archive et une passerelle entre les générations. Celle-ci conserve la trace d'un temps révolu afin que ceux qui viennent après puissent encore en percevoir l'écho.

Derrière ces anciennes photographies, ce n'est donc pas seulement un paysage que nous contemplons. C'est une page de l'histoire musulmane qui nous est confiée : une mémoire à préserver, un patrimoine à transmettre et une émotion à accueillir. Car les siècles peuvent effacer les traces et faire pâlir les couleurs. Mais certaines images demeurent, gardiennes silencieuses de la mémoire des cœurs.

الصَّلَاةُ حَوْلَ الْكَعْبَةِ



رَفِيعُ الشَّيْخِ مُحَمَّدٍ
مَوْلَى عَمْرِو بْنِ عَبْدِ اللَّهِ
أَخِيَّ طَائِفٍ

À transmettre sans trahir

Recevoir une lumière, c'est accepter de la faire rayonner, porter une parole, c'est refuser de la dénaturer. Ce qui nous fut confié ne nous appartient pas tout entier : nous sommes des passeurs, non des propriétaires du message à transmettre. Le Coran m'a appris qu'un savoir reçu devient une responsabilité. Celui qui connaît, n'est pas seulement celui qui sait : il est celui qui préserve, comprend et transmet.

PAR CHEIKH KHALED LARBI

Allah ﷻ dit :

﴿ إِنَّ اللَّهَ يَأْمُرُكُمْ أَنْ تُؤَدُّوا الْأَمَانَاتِ إِلَىٰ أَهْلِهَا ﴾
« Certes, Allah vous commande de rendre les dépôts à leurs ayants droit. »
CORAN, 4:58

La transmission du savoir est donc une forme d'amāna. Elle exige la fidélité à la source, mais aussi l'intelligence du contexte.

Le Prophète ﷺ a dit : « بَلَّغُوا عَنِّي وَلَوْ آيَةً » ; « Transmettez de moi, ne serait-ce qu'un verset. » (Sahih El-Boukhari).

Remarquons la précision : « ne serait-ce qu'un verset ». Le Prophète ﷺ n'a pas dit : transmettez ce que vous imaginez, ce que vous avez entendu ou ce que vous croyez avoir compris. La transmission suppose donc une source fiable.

Allah ﷻ nous avertit également :

﴿ وَلَا تَقْفُ مَا لَيْسَ لَكَ بِهِ عِلْمٌ ﴾
« Ne poursuis pas ce dont tu n'as aucune connaissance. »
CORAN, 17:36

Voilà une règle d'or pour notre époque. À l'heure des réseaux sociaux, une information peut faire le tour du monde avant même que quelqu'un ait vérifié sa source. Un extrait de trente secondes peut être présenté comme une vérité, une parole attribuée au Prophète ﷺ peut circuler pendant des années alors qu'elle est faible, voire forgée.



Ph © Guillaume Sauloup

Transmettre sans trahir, c'est donc vérifier avant de partager. Mais la fidélité ne signifie pas répéter mécaniquement. Le Coran lui-même nous invite à réfléchir : « أَفَلَا تَعْقِلُونَ ? » « Ne raisonnez-vous donc pas ? ».

Il ne suffit donc pas d'avoir raison : il faut aussi savoir défendre ce que l'on croit juste avec justice et noblesse.

Le véritable transmetteur réunit deux qualités : l'amāna et la compréhension.

Un enseignant qui cite un verset doit respecter son contexte. Celui qui rapporte un hadith doit vérifier son authenticité. Celui qui expose une règle juridique doit distinguer le texte révélé, l'interprétation des savants et son propre avis. Celui qui parle de l'islam à un public français doit être capable d'expliquer sans dénaturer.

C'est pourquoi l'héritage scientifique musulman a accordé une place considérable à la chaîne de transmission. Les savants de l'hadith ne demandaient pas seulement : « que dit-on ? » Ils demandaient : « que qu'il as-tu reçu ? »

Cette exigence rejoint une parole célèbre attribuée à Ibn Sirin : « Certes, cette science est une religion : regardez donc de qui vous prenez votre religion. »

La transmission est aussi une question d'éthique.

Un père transmet à son enfant bien plus que des connaissances : il transmet une manière de parler, de respecter, de pardonner et de servir. Une grand-mère transmet parfois, à travers une simple histoire racontée le soir, une mémoire qu'aucun manuel scolaire ne pourra remplacer. Une mosquée transmet une mémoire religieuse, culturelle et humaine. Une génération reçoit, puis doit remettre à la suivante.

Mais recevoir ne signifie pas conserver sous cloche.

Le patrimoine vivant se transmet en étant compris, expliqué et parfois reformulé pour rejoindre son époque,

sans toucher à ce qui constitue son fondement.

C'est là tout l'équilibre : ne pas trahir la source, ne pas abandonner le présent.

Le Coran m'a appris ainsi, que la parole est un dépôt, que le savoir est une responsabilité et que la transmission est une fidélité.

Ce que nous avons reçu, sachons le préserver,

Ce que nous avons compris, sachons l'expliquer,

Ce que nous transmettons, sachons le vérifier,

Car une parole déformée peut égarer,

Mais une parole fidèlement transmise peut éclairer.



Ph © Guillaume Sauloup

Le waqf

L'ART D'IMMOBILISER UN BIEN POUR LIBÉRER SA RICHESSE

Il est un mot qui revient régulièrement aux oreilles : le *waqf*. Il faut reconnaître que même des musulmans, jeunes ou non-initiés, ne connaissent pas la signification de ce vocable. Alors qu'est-ce que le *waqf* ?

PAR HANANE SAÏDI

Il existe dans l'histoire musulmane une institution qui a financé des universités pendant mille ans, entretenu des hôpitaux gratuits, payé des fontaines publiques et des bibliothèques, et dont presque plus personne, aujourd'hui, en France, ne sait le nom. Elle s'appelle le *waqf*.

Le mot vient de la racine arabe w-q-f, qui signifie arrêter, immobiliser. Au Maghreb, on dit plutôt *habs* ou *hubus*, pluriel *ahbâs*, que l'administration coloniale française a francisé en « *habous* ». Le principe tient en une phrase : un propriétaire retire définitivement un bien du commerce et affecte ses revenus à une fin pieuse ou d'utilité publique. Le bien devient inaliénable, insaisissable, et il échappe aux règles de l'héritage. Il ne se vend pas, ne se donne pas, ne se partage pas entre les héritiers. Seul son usufruit circule.

Voilà pourquoi l'association qui gère la mosquée de Paris a été dénommée « Société des Habous ».

L'acte fondateur de la doctrine est un hadith rapporté par Bukhârî et Muslim. Il est dit qu'Omar ibn al-Khattâb acquiert une terre à Khaybar et demande au Prophète ce qu'il doit en faire. Réponse : immobilise le fonds, et donnes-en le fruit en aumône. À quoi s'ajoute un autre hadith, sur les trois œuvres qui survivent au défunt, dont

l'aumône continue, la *sadaqa jariya*. Le Coran, lui, ne contient pas le terme. Il faut le dire clairement, parce que les militants de tous bords ont l'habitude de projeter sur le texte ce qui n'y figure pas. Le *waqf* n'est pas une prescription coranique. C'est une construction juridique.

Abû Hanîfa, mort en 767, tenait le *waqf* pour révocable, une sorte de prêt d'usage que le fondateur pouvait reprendre, à l'exception de la mosquée. C'est son disciple Abû Yûsuf, mort en 798, qui impose la perpétuité et l'irrévocabilité, et fixe ainsi le régime dominant. Aussi, le montage repose-t-il sur quatre pièces : un fondateur, le *waqif* ; un bien, le *mawqûf* ; des bénéficiaires désignés et un administrateur qui gère et rend des comptes au *cadi*. Le tout est consigné dans un acte, enregistré et archivé. Ces actes constituent aujourd'hui l'une des sources les plus riches dont disposent les historiens pour reconsti-



tuer la vie économique et sociale des sociétés musulmanes prémodernes.

Les juristes distinguent deux familles. Le waqf khayrî, caritatif, bénéficie à une cause publique. Le waqf ahlî ou dhurrî, familial, verse ses revenus aux descendants du fondateur, génération après génération, avec dévolution à une œuvre pieuse à l'extinction de la lignée.

L'ampleur du phénomène est difficile à chiffrer avec précision, et les estimations varient selon les provinces et les méthodes. Les historiens de l'Empire ottoman avancent, pour le XIXe siècle, des proportions comprises entre le tiers et la moitié des terres cultivables dans certaines régions. En Algérie, à la veille de 1830, les Habous détenaient une part considérable du bâti urbain d'Alger et des terres de sa banlieue.

Ce qui a tué le waqf, c'est l'État moderne. Les Ottomans créent, dès 1826, un ministère des fondations qui centralise leur gestion. En Algérie, l'administration française rattache au Domaine les biens habous de la Régence dès septembre 1830, quelques semaines après une capitulation qui promettait pourtant de respecter les propriétés religieuses. L'Égypte de Nasser abolit le waqf familial en 1952 et place le caritatif sous tutelle ministérielle. La Tunisie de Bourguiba supprime les habous publics en 1956, les privés l'année suivante. La Turquie républicaine confie le tout à une direction générale.

Partout le même mouvement : une institution de société civile, décentralisée, autofinancée, absorbée par une administration. Les mosquées ont survécu. Leur autonomie financière, non.

Et en France ?

Le droit français ignore le waqf. Il connaît l'association culturelle de 1905, l'association loi 1901, la fondation reconnue d'utilité publique, et depuis 2008 le fonds de dotation, qui est de tous ces instruments le plus proche de l'esprit de la fondation musulmane : un capital inaliénable dont seuls les revenus sont consommés.

La question n'est pas théorique. Le financement du culte musulman en France reste dépendant de la collecte annuelle, du don ponctuel et, pour une part que la loi du 24 août 2021 oblige désormais à déclarer, de ressources venues de l'étranger. Certains États, y ont trouvé des leviers d'influence évidents. Les tentatives institutionnelles successives, de la Fondation pour les œuvres de l'islam de France en 2005 à la Fondation de l'islam de France en 2016, n'ont pas résolu grand-chose.

Le waqf n'est pas une solution clés en main, et il faut évidemment se méfier des « retours aux sources » présentés comme des remèdes. Mais il rappelle une chose que quatorze siècles d'histoire ont établie : une communauté qui veut financer ses lieux de culte, ses écoles et ses œuvres sans dépendre de personne a déjà inventé l'outil pour le faire. Reste à le traduire dans le droit d'aujourd'hui. C'est toute la réflexion qu'il faut engager.



L'UNESCO, gardienne d'un patrimoine qui rassemble l'humanité

Les Journées européennes du patrimoine invitent chaque année à redécouvrir les lieux, les monuments et les traditions qui racontent l'histoire de l'humanité, une histoire qui mérite d'être protégée. Depuis la Convention adoptée à Paris en 1972, l'UNESCO porte une idée devenue essentielle. Certains biens culturels et naturels, par leur valeur exceptionnelle, appartiennent symboliquement à une histoire qui dépasse les frontières du pays où ils se trouvent. Leur sauvegarde devient alors une responsabilité collective.

PAR NASSERA BENAMRA

En novembre 1972, à Paris, les représentants des États membres de l'UNESCO adoptaient la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel. Le texte partait d'un constat simple mais décisif : la disparition d'un monument, d'un site ou d'un espace naturel exceptionnel ne constitue pas seulement une perte pour le pays qui l'abrite. Elle représente un appauvrissement du patrimoine de l'humanité.

FAIRE DU PATRIMOINE UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE

L'idée de faire de la sauvegarde du patrimoine une responsabilité qui dépasse les frontières nationales, était alors nouvelle par son ampleur. Car si chaque État demeure le premier responsable des biens situés sur son territoire, certains lieux portent une valeur qui intéresse



l'humanité tout entière. Leur protection nécessite dès lors une coopération internationale, des moyens scientifiques et techniques et, lorsque cela est nécessaire, une assistance collective.

Plus d'un demi-siècle après l'adoption de cette Convention, cette vision conserve toute sa portée. Guerres, catastrophes, urbanisation, changements climatiques, pression économique ou transformations des modes de vie continuent de fragiliser des patrimoines parfois uniques et irremplaçables. Derrière chaque pierre, chaque manuscrit, chaque site archéologique ou chaque paysage reconnu pour sa valeur universelle exceptionnelle, c'est une part de la mémoire commune qui est en jeu.

La Convention donne une définition assez large du patrimoine. Il peut s'agir d'un monument, d'un ensemble architectural, d'un site archéologique, mais aussi d'un paysage, d'une formation naturelle ou d'un espace qui abrite des espèces menacées. Ce qui les rassemble, c'est leur « valeur universelle exceptionnelle », c'est-à-dire une valeur qui dépasse leur seul intérêt local ou national.

Les îles Galapagos, 1er site inscrit sur la liste de l'UNESCO en 1978



Mais cela ne signifie pas que le patrimoine cesse d'appartenir au pays qui l'abrite. La Convention rappelle au contraire que chaque État reste le premier responsable de l'identification, de la protection, de la conservation et de la transmission de son patrimoine. L'UNESCO vient alors compléter cet effort par la coopération internationale, notamment lorsque les moyens nécessaires dépassent les capacités d'un seul pays.

PROTÉGER POUR TRANSMETTRE

C'est dans cet esprit qu'a été créée la Liste du patrimoine mondial. Les États membres proposent des biens situés sur leur territoire et le Comité du patrimoine mondial examine ceux qui peuvent être reconnus pour leur valeur universelle exceptionnelle. La Convention prévoit également une Liste du patrimoine mondial en péril pour les biens confrontés à des menaces graves, qu'il s'agisse notamment de conflits armés, de grands travaux, d'un développement urbain rapide, de catastrophes naturelles ou d'autres formes de dégradation.

La protection ne repose cependant pas uniquement sur les experts, les lois ou les financements. La Convention insiste aussi sur l'éducation et l'information. Elle demande aux États de faire connaître leur patrimoine, mais aussi les dangers qui le menacent. Car pour protéger ce que l'on reçoit, encore faut-il en connaître la valeur.

Au fil des années, cette conception du patrimoine s'est également élargie. En 2003, l'UNESCO adopte une nouvelle Convention consacrée au patrimoine culturel immatériel. Les traditions, les pratiques, les expressions, les connaissances et les savoir-faire transmis de génération en génération trouvent ainsi leur place dans cette démarche de sauvegarde. Car le patrimoine n'est pas seulement fait de monuments et de paysages. Il est aussi vivant, porté par des femmes et des hommes qui le font vivre, le transmettent et le font évoluer.

A l'occasion des Journées européennes du patrimoine, cette idée prend un sens particulier. Derrière un monument, un site ou un paysage, il y a une histoire, des savoir-faire, des souvenirs et une mémoire qui se transmettent. Le patrimoine appartient à une histoire particulière, mais sa sauvegarde peut devenir une responsabilité partagée. C'est peut-être là que commence le regard fraternel, on veut comprendre que ce que l'autre protège raconte aussi, d'une certaine manière, une part de notre histoire commune.

Préserver le patrimoine, c'est donc aussi assurer sa transmission. Ce que nous recevons des générations précédentes ne nous appartient pas seulement. Nous avons à notre tour la responsabilité de le faire connaître et de le transmettre. Qu'il s'agisse d'un monument, d'un paysage, d'une tradition ou d'un savoir-faire, chaque patrimoine raconte une histoire qui peut continuer à vivre au-delà des frontières et des générations.

Les conflits qui détruisent des patrimoines universels

En 2006, la chanteuse franco-italienne Tina Arena consacrait à la ville une chanson intitulée « Je m'appelle Bagdad ». A travers la voix d'une ville meurtrie, la chanson évoque les traces laissées par les guerres et par le temps. Et peut-être la chanteuse ne connaît de cette ville que l'histoire de ses civilisations.

Les guerres ne détruisent pas seulement des villes et des bâtiments. Elles peuvent aussi faire disparaître des monuments, des musées et des lieux qui gardent la mémoire d'un peuple

ou d'une civilisation. De Palmyre à Mossoul, de Bamiyan à Tombouctou, le patrimoine a souvent été pris pour

cible. Lorsqu'un monument disparaît, c'est aussi une partie de l'histoire qui disparaît avec lui.



L'EXTRÉMISME VEUT DÉGOMMER L'HISTOIRE DE L'HUMANITÉ

L'exemple de Bamiyan, en Afghanistan, reste l'un des plus marquants. En mars 2001, les talibans ont détruit les deux grandes statues de Bouddha, hautes de 55 et 38 mètres. La plus petite avait été construite entre 540 et 591 après J-C, tandis que la plus grande datait de 580 à 636. Au moment de leur destruction, ces deux monuments avaient donc près de 1 500 ans.

Bien avant l'arrivée de l'islam, l'Afghanistan a été pendant des siècles l'un des grands centres du bouddhisme. C'est dans la vallée de Bamiyan, à l'ouest de Kaboul, que se développe un important ensemble bouddhique. Des moines y aménagent des monastères et des sanctuaires dans les falaises. La vallée devient un lieu important de passage et de pèlerinage sur les routes de la soie.

Les statues sont directement taillées dans les falaises de grès. Elles sont ensuite recouvertes de peinture et décorées. Autour des Bouddhas, des centaines de grottes sont aménagées pour accueillir des monastères, des chapelles et des sanctuaires. La plus grande des deux statues dépassait 50 mètres de hauteur.

Pendant près de quinze siècles, ces monuments ont traversé les changements de pouvoirs, de religions et de civilisations. Ils ont finalement été détruits en quelques jours, en mars 2001, par les talibans. Les deux statues ont été bombardées puis dynamitées. Ce qui avait traversé près de 1 500 ans d'histoire a ainsi disparu en quelques jours.

En Algérie, la statue d'Aïn El Fouara, à Sétif, a également été victime de plusieurs actes de vandalisme. En décembre 2017, un homme l'avait attaquée avec un marteau et un burin, en visant notamment son visage et sa poitrine. La statue représente une femme nue. L'attaque avait alors suscité de nombreuses réactions, certains la justifiant par le fait qu'une femme ne devrait pas être représentée nue, même sous la forme d'une statue.

La statue a ensuite été restaurée, mais elle a de nouveau été attaquée quelques années plus tard, avant d'être une nouvelle fois restaurée. A

travers cet exemple, c'est aussi la question de la place de l'art et de la représentation du corps féminin qui se retrouve au centre du débat.

PALMYRE, UNE CITÉ ANTIQUE DÉTRUITE

En Syrie, Palmyre est devenue l'un des symboles de la destruction du patrimoine par Daesh. Cette ancienne cité, de plus de 2 000 ans, située au cœur du désert syrien, était l'un des grands centres de la civilisation antique et un important carrefour entre l'Orient et le monde méditerranéen.

En 2015, après la prise de la ville par Daesh, plusieurs monuments ont été détruits. Le temple de Baalshamin, construit au Ier siècle de notre ère, a été dynamité le 23 août, lors de cette

invasion. Quelques jours plus tard, le temple de Bêl, construit en l'an 32, a lui aussi été détruit à l'explosif. L'arc de triomphe de Palmyre et plusieurs tours funéraires ont également été détruits.

Le Lion d'El-Lât, une statue monumentale de près de 3,5 mètres de haut, avait déjà été détruit en juin 2015. Ces destructions ne concernaient donc pas seulement des monuments religieux. Elles ont touché plusieurs siècles de l'histoire de Palmyre.

À Palmyre, c'est donc tout un patrimoine qui a été visé, temples, statues, monuments funéraires et vestiges archéologiques. Une partie de l'histoire de cette ancienne cité a ainsi été détruite en quelques mois.



MOSSOUL, UNE CIVILISATION PRISE POUR CIBLE

Les sites archéologiques autour de Mossoul ont eux aussi beaucoup souffert de l'occupation de la ville par Daesh en 2014. Dans cette région se trouvent plusieurs anciennes capitales de l'empire assyrien, notamment Nimrud et Ninive. À cela s'ajoute Hatra, une ancienne cité située à une centaine de kilomètres de Mossoul.

A Nimrud, l'une des anciennes capitales assyriennes, Daesh a détruit une partie importante du site à l'aide de bulldozers et d'explosifs. Des reliefs, des sculptures et la grande ziggurat ont été endommagés ou détruits. Une vidéo diffusée par le groupe en 2016 montrait une partie de ces destructions.

A Ninive, autre grande capitale assyrienne, les remparts, les portes monumentales et plusieurs vestiges archéologiques ont également été attaqués. Des monuments vieux de plus de deux mille ans ont ainsi été détruits.

Le site de Hatra n'a pas été épargné, en 2015, Daesh a diffusé une vidéo montrant des hommes détruisant à coups de marteau des sculptures et des statues de cette ancienne cité. Fondée plusieurs siècles avant notre ère, Hatra était un important centre religieux et commercial de l'empire des Parthes. Son architecture témoignait de plusieurs influences, notamment grecques, romaines et orientales.

A Mossoul même, le musée culturel, l'un des plus importants d'Irak, a été pillé et plusieurs de ses œuvres ont été détruites. Des milliers de livres et de manuscrits ont également disparu. Parmi les pièces détruites figuraient notamment des sculptures assyriennes, dont des figures de Lamassu, ces créatures protectrices représentées avec un corps de taureau ou de lion et une tête humaine.

Mais le musée n'a pas disparu, car depuis plusieurs années, des équipes irakiennes et internationales travaillent à sa restauration. Le musée du Louvre, la « Smithsonian Institution » et d'autres partenaires participent notamment à la conservation des œuvres et à la réhabilitation du bâtiment.

BAGHDAD, PLUSIEURS FOIS TOUCHÉE PAR LA GUERRE

Baghdad a connu plusieurs guerres qui ont aussi touché son patrimoine. En 1991, pendant la guerre du Golfe, le Musée national d'Irak avait déjà subi des dommages. Mais c'est surtout en 2003, après l'intervention militaire et la chute du régime de Saddam Hussein, que le musée a été gravement pillé.

Des milliers de pièces archéologiques ont disparu ou ont été volées. Parmi elles figuraient des objets datant de plusieurs milliers d'années, témoins des grandes civilisations de Mésopotamie : les Sumériens, les Akkadiens, les Assyriens et les Babyloniens. Le musée conservait ainsi

une partie importante de l'histoire de cette région, souvent considérée comme l'un des berceaux des premières civilisations.

Le pillage n'a donc pas seulement touché un bâtiment. Il a aussi entraîné la disparition de nombreux objets qui permettaient de comprendre cette longue histoire. Le musée a depuis été restauré et a rouvert ses portes, mais une partie des œuvres volées n'a jamais été retrouvée.

Baghdad n'est pas seulement une ville irakienne, son histoire appartient aussi à une civilisation plus large, celle des grandes civilisations qui ont marqué l'humanité. Cette mémoire dépasse les frontières de l'Irak.

En 2006, la chanteuse franco-italienne Tina Arena consacrait à la ville une chanson intitulée « Je m'appelle Baghdad ». A travers la voix d'une ville meurtrie, la chanson évoque les traces laissées par les guerres et par le temps. Elle rappelle aussi, à sa manière, que lorsque Baghdad est touchée, ce n'est pas seulement une ville qui souffre, mais une partie d'une histoire qui appartient à tous.

C'est aussi cela le patrimoine, des monuments, des objets, des villes et des civilisations qui appartiennent à l'histoire de l'humanité, mais dont la mémoire dépasse les frontières.

A Ghaza, à Jérusalem, à Hébron et dans d'autres villes de Palestine, des monuments témoignent d'une histoire ancienne, faite de plusieurs civilisations et de plusieurs religions. Certains de ces lieux sont aujourd'hui endommagés ou menacés. L'UNESCO a notamment recensé, depuis octobre 2023, des dommages sur de nombreux sites culturels à Ghaza.

Après avoir raconté les destructions du patrimoine dans plusieurs régions du monde, il reste donc à regarder ce qui se passe en Palestine, où des monuments portent eux aussi la mémoire d'une histoire qui dépasse les générations.



Ph © AFP



L'UNESCO au chevet du patrimoine menacé

On pense souvent à l'UNESCO lorsqu'un monument ou un site entre sur la Liste du patrimoine mondial. Pourtant, son rôle ne s'arrête pas à cette reconnaissance. Depuis sa création, l'Organisation est aussi intervenue pour aider à sauver des monuments menacés, parfois dans des situations où leur disparition semblait presque inévitable.

PAR NASSERA BENAMRA

Dans son étude consacrée à l'action de l'UNESCO pour la préservation du patrimoine culturel de l'Antiquité, publiée dans « Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, 1994/1996, pp. 76-86 », l'archéologue Mounir Bouchenaki revient sur plusieurs de ces opérations. Il rappelle que la protection du patrimoine fait partie des missions de l'Organisation depuis ses débuts et que son action s'est développée à la fois par les conventions internationales et par des campagnes concrètes de sauvegarde. L'une des premières grandes opérations reste celle de la Nubie, en Égypte.

ABOU SIMBEL, LE SYMBOLE D'UNE MOBILISATION INTERNATIONALE

Au début des années 1960, la construction du barrage d'Assouan menace plusieurs monuments de la Nubie. La montée des eaux doit recouvrir une partie importante de cette région où se trouvent de nombreux témoignages de l'Égypte ancienne.

Face à cette menace, l'UNESCO lance en 1960 un appel à la communauté internationale. Le défi est immense, il

faut étudier les sites, sauver les objets archéologiques et, pour certains monuments, trouver le moyen de les déplacer. L'organisation reconnaît, à cette époque, qu'il s'agissait de sa « première grande campagne », depuis qu'elle est devenue officiellement opérationnelle le 4 novembre 1946, soit une année après sa création.

Les temples d'Abou Simbel sont au cœur de cette opération. Construits sous le règne de Ramsès II, ils doivent être démontés puis reconstruits plus haut, à l'abri des eaux. Les blocs sont découpés, numérotés et transportés avant d'être remontés à leur nouvel emplacement.

L'opération demande plusieurs années de travail et la participation de nombreux spécialistes. Elle mobilise également plusieurs pays qui apportent leur soutien financier et technique. Le temple de Philae connaîtra lui aussi une opération de déplacement vers l'île d'Agilkia.

Ce chantier va devenir l'un des exemples les plus connus de coopération internationale pour la sauvegarde du patrimoine. Des monuments menacés par un grand projet d'aménagement ont pu être conservés grâce à une mobilisation qui dépassait les frontières de l'Égypte.

DE LA NUBIE À VENISE, BOROBUDUR ET MOHENJO-DARO

Le succès de la campagne de Nubie n'est pas resté isolé, d'autres patrimoines vont à leur tour bénéficier d'une mobilisation internationale.

En 1966, de graves inondations frappent Venise et Florence. Les dégâts touchent des monuments, des œuvres d'art et de nombreux bâtiments historiques. L'UNESCO lance alors un appel à la solidarité internationale pour participer à la sauvegarde de ces patrimoines.

D'autres opérations sont menées dans les années suivantes. En 1972 le temple de Borobudur (Indonésie), construit entre les VIII^e et IX^e siècles, fait l'objet d'un important programme de restauration. Au Pakistan, les ruines de Mohenjo-Daro, l'un des grands témoignages de la civilisation de la vallée de l'Indus, sont également confrontées à des problèmes de conservation, une restauration achevée en 1983.

Dans son étude, Mounir Bouchenaki montre comment ces différentes expériences ont progressivement donné une nouvelle dimension à l'action internationale en faveur du patrimoine. Il ne s'agit plus seulement de constater qu'un monument est important. Il faut aussi pouvoir agir lorsqu'il est menacé.

C'est là que l'UNESCO joue un rôle particulier. Elle ne remplace pas les États qui restent responsables de leur patrimoine. Elle peut en revanche réunir des spécialistes, faciliter les échanges entre les pays, encourager les financements et coordonner des opérations qui seraient difficiles à mener par un seul État.

PÉTRA, UNE ACTION ACTUELLE ET CONTINUE

L'action de l'UNESCO ne s'est pas arrêtée aux grandes campagnes de sauvegarde du siècle dernier. Elle se poursuit aujourd'hui sur plusieurs sites du patrimoine mondial, confrontés à de nouvelles menaces. Pétra, en Jordanie, en est un exemple.

Inscrit sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1985, le site fait l'objet d'un suivi régulier de la part du Centre du patrimoine mondial. A Pétra, les problèmes sont nombreux, à compter de l'érosion, les inondations, la fréquentation touristique, mais aussi la conservation des monuments et la protection de l'environnement du site. L'intervention de l'UNESCO est ici très concrète, d'où des missions d'experts sont organisées pour évaluer l'état du site et proposer des mesures de conservation. Des projets ont également bénéficié d'un soutien financier, notamment pour la stabilité du Siq de Pétra, la conservation de l'architecture nabatéenne et la prévention des risques liés aux inondations.

Dans son rapport sur l'état de conservation de Pétra en 2025, le Centre du patrimoine mondial fait également le point sur les mesures prises par les autorités jordaniennes et sur les recommandations formulées pour mieux protéger le site.

A Pétra, il ne s'agit donc pas de sauver un monument en urgence, comme ce fut le cas pour les temples de Nubie. Le travail se fait dans la durée, avec un suivi régulier, des études et des interventions pour éviter que les dégradations ne deviennent irréversibles. C'est aussi cela, l'action de l'UNESCO : être présente avant qu'un patrimoine ne disparaisse.

PRÉSERVER LE PATRIMOINE, C'EST L'HISTOIRE QUI CONTINUE

Ces grandes actions ont aussi contribué à faire évoluer la manière de penser la protection du patrimoine. La campagne internationale pour sauver les monuments de Nubie a notamment participé à la réflexion qui conduira à l'adoption, en 1972, de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel.

Depuis, les menaces ont changé, mais le besoin de protéger reste le même. Les guerres, les catastrophes naturelles, le développement urbain, les grands travaux ou encore les effets du changement climatique peuvent mettre en danger des sites parfois vieux de plusieurs siècles ou de plusieurs millénaires.

L'action de l'UNESCO s'est également élargie, en 2003 au patrimoine culturel immatériel. Les traditions, les pratiques, les connaissances et les savoir-faire font désormais eux aussi partie de cette volonté de préserver ce qui se transmet entre les générations.

L'histoire de l'UNESCO est donc aussi faite de ces interventions parfois peu connues du grand public. Derrière une inscription au patrimoine mondial, il peut y avoir des années de travail, des experts venus de plusieurs pays, des financements et surtout une volonté de ne pas laisser disparaître un témoignage de l'histoire.

Abou Simbel en est peut-être l'image la plus forte. Les temples sont toujours là, non pas à l'endroit où ils se trouvaient autrefois, mais suffisamment préservés pour continuer à raconter leur histoire. Une histoire qui, grâce à cette mobilisation internationale, peut encore être transmise aux générations futures.



découvrons LA JEUNESSE FRANÇAISE -là DE CONFESSION MUSULMANE

42

3 CHEMINS DE JEUNES DANS LA MÊME CITÉ

PAR CHEIKH ABDELALI MAMOUN

Paris, un soir de septembre. La Seine coule lentement sous les lumières de la ville. Au loin, les cloches d'une église viennent de sonner. Trois jeunes gens sont assis à la terrasse d'un petit café associatif où vient de s'achever une rencontre consacrée au dialogue entre les religions. Sur la table, trois tasses de café refroidissent. Les conversations autour d'eux se sont éteintes peu à peu. Dans la rue, Paris poursuit son éternelle agitation.

Samuel, regardant son téléphone :

— Décidément, septembre est un mois bien particulier. Chez nous, nous venons de célébrer Roch Hachana, le commencement d'une nouvelle année. C'est toujours un moment singulier : on ne regarde pas seulement le calendrier, on se regarde soi-même. On se demande ce que nous avons fait de l'année écoulée, ce que nous devons réparer, ce que nous devons améliorer.

Yassine, souriant :

— Et cela me rappelle étrangement le Mawlid. Bien sûr, les deux fêtes n'ont ni la même signification ni les mêmes rites. Mais elles peuvent toutes deux conduire à une réflexion sur la manière dont la foi transforme l'homme. Pour le musulman, évoquer la naissance du Prophète Muhammad ﷺ, c'est aussi se souvenir de son caractère, de sa miséricorde, de sa patience et de son comportement envers les autres.

Gabriel :

— Voilà précisément ce qui me frappe. Nous avons chacun notre histoire, nos textes, nos rites, nos fêtes et notre manière de nous tourner vers Dieu. Pourtant, derrière ces différences, il existe parfois des questions qui nous sont communes : comment devenir meilleur ? Comment pardonner ? Comment maîtriser notre violence ? Comment vivre avec celui qui ne croit pas comme nous ?

Samuel repose son téléphone et regarde ses deux amis.

Samuel :

— Peut-être que le véritable problème commence lorsque nous croyons connaître l'autre alors que nous ne l'avons jamais réellement rencontré.

Yassine :

— Exactement. On peut avoir mille idées sur une religion sans jamais avoir véritablement parlé avec l'un de ses fidèles.

Gabriel :

— Et parfois, nous ne connaissons pas une religion : nous connaissons seulement ce que quelqu'un en a dit.



Samuel, avec gravité :

— C'est là que naissent les préjugés.

Yassine :

— Et les préjugés deviennent parfois des murs.

Gabriel :

— Alors que la connaissance peut devenir un pont.

Un silence. Les trois regardent les lumières qui se reflètent sur la Seine.

Gabriel :

— Vous savez ce que je trouve paradoxal ? Nous vivons dans une société où nous sommes constamment connectés les uns aux autres, et pourtant nous nous connaissons parfois de moins en moins.

Samuel :

— Nous avons les réseaux sociaux, les chaînes d'information, les vidéos, les commentaires, les débats... Mais combien de personnes prennent encore le temps de s'asseoir face à quelqu'un qui ne leur ressemble pas ?

Yassine :

— Peut-être est-ce cela, le véritable courage du dialogue : Accepter de rencontrer une personne avant de la réduire à une étiquette.

Gabriel :

— « Le musulman », « le juif », « le chrétien »...

Samuel :

— Comme si ces mots suffisaient à résumer une personne.

Yassine :

— Alors qu'avant d'être une catégorie, nous sommes des personnes. Avec une histoire, une famille, une conscience, des espérances, des blessures et des convictions.

Samuel :

— Et le dialogue ne signifie pas que nous devons penser de la même manière.

Gabriel :

— Au contraire.

Yassine :

— C'est peut-être même parce que nous ne pensons pas exactement de la même manière que le dialogue devient nécessaire.

Samuel :

— Cette année, Roch Hachana m'a fait réfléchir à quelque chose. Une nouvelle année ne sert à rien si elle ne produit pas un renouvellement intérieur. Il faut regarder derrière soi, mais aussi autour de soi.

Yassine :

— Et regarder autour de soi, c'est découvrir que notre voisin possède lui aussi une histoire spirituelle.

Gabriel :

— Et qu'elle mérite d'être entendue.

Yassine :

— Le Mawlid, lorsqu'il est vécu comme un rappel de la vie du Prophète ﷺ, nous ramène notamment à cette dimension : la foi ne doit pas seulement habiter les lieux de culte ; elle doit apparaître dans la manière dont nous traitons les êtres humains.

Gabriel :

— Dans l'Évangile selon Matthieu, Jésus enseigne : « Tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le vous-mêmes pour eux. »

Samuel :

— Et dans la tradition juive, le respect de l'autre, la dignité de la personne et la responsabilité envers autrui occupent une place immense.

Yassine :

— Et dans le Coran, il y a ce verset que j'aime beaucoup :

« Ô hommes ! Nous vous avons créés d'un homme et d'une femme, et Nous avons fait de vous des peuples et des tribus afin que vous vous connaissiez. » (Co-

ran, 49, 13.)

Samuel :

— C'est une phrase extraordinaire.

Yassine :

— Oui. Pas « afin que vous vous méprisiez ». Pas « afin que vous vous ignoriez ». Mais afin que vous vous connaissiez.

Gabriel :

— Et peut-être que la connaissance est la première condition du respect.

Gabriel se lève quelques instants, regarde la Seine, puis revient vers ses amis.

Gabriel :

— J'ai une idée.

Samuel :

— Ça devient inquiétant.

Ils rient.

Gabriel :

— Pourquoi ne pas organiser quelque chose dans notre université ? Pas une conférence où chacun viendrait faire un discours sur sa propre religion. Quelque chose de beaucoup plus simple.

Yassine :

— Quoi ?

Gabriel :

— Une soirée où chacun pourrait expliquer à l'autre une fête, un rite, une tradition, une valeur qui lui tient à cœur.

Samuel :

— Et surtout, laisser les autres poser des questions.

Yassine :

— Sans agressivité.

Samuel :

— Sans prosélytisme.

Gabriel :

— Sans caricature.

Yassine :

— Et sans cette peur permanente de la différence.

Samuel :

— Parce que respecter quelqu'un ne signifie pas nécessairement être d'accord avec lui.

Gabriel :

— Exactement. Le respect ne demande pas l'effacement des convictions. Il demande la reconnaissance de la dignité de celui qui les porte.

Yassine, regardant les quais :

— Et puis, regardez cette ville, Paris ! Oui. Paris est une ville où les histoires religieuses se croisent depuis des siècles. Une ville où l'on trouve des églises, des synagogues, des mosquées, des temples, mais aussi des millions de personnes qui ne se reconnaissent dans aucune religion.

Gabriel :

— Et toutes vivent dans le même espace.

Samuel :

— Ce qui signifie que nous n'avons pas seulement besoin d'un dialogue entre religions. Nous avons besoin d'une culture générale du dialogue.

Yassine :

— Car nous faisons société ensemble.

Gabriel :

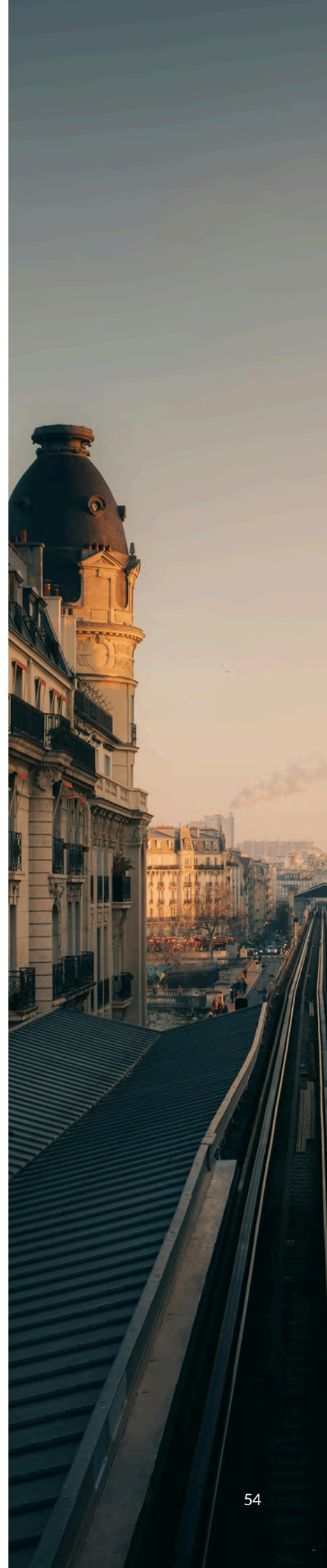
— Dans les écoles.

Samuel :

— Dans les universités.

Yassine :

— Dans les entreprises.





Gabriel :

— Dans les associations.

Yassine :

— Et dans les immeubles où, parfois, on habite pendant dix ans à côté de quelqu'un sans même connaître son prénom.

Ils éclatent de rire.

Gabriel :

— Dans quelques jours, le pape Léon XIV sera ici, à Paris, les 25 et 26 septembre.

Samuel :

— Sa venue sera évidemment un événement majeur pour les catholiques.

Yassine :

— Mais elle peut aussi être regardée comme un moment intéressant pour l'ensemble de la société française ; Car une grande figure religieuse qui vient dans une ville comme Paris rappelle aussi que la question religieuse n'a pas disparu de notre société. Elle a changé de forme, elle s'est diversifiée, elle est parfois discutée, parfois contestée, mais elle demeure présente.

Samuel :

— Et cela nous oblige à sortir des caricatures.

Gabriel :

— Le programme prévoit notamment une rencontre avec les autorités et la société civile, un passage à l'UNESCO, des étapes à Notre-Dame et auprès des jeunes à Paris, avant la poursuite du voyage en France.

Yassine :

— Voilà pourquoi le dialogue est si important. Une société pluraliste ne peut pas demander aux croyants de disparaître dans l'espace public. Elle doit leur permettre de vivre leurs convictions dans le respect des lois communes et de la liberté d'autrui.

La nuit est désormais tombée sur Paris. Les trois jeunes se lèvent. Samuel remet son manteau. Gabriel rassemble quelques feuilles laissées sur la table. Yassine regarde une dernière fois la Seine.

Yassine :

— Alors, on le fait ?

Gabriel :

— On le fait.

Samuel :

— Quel titre ?

Un silence.

Yassine, après quelques secondes :

— « Mieux se connaître. »

Gabriel :

— « Mieux se respecter. »

Samuel :

— « Mieux vivre ensemble. »

Gabriel :

— Et finalement...

Les trois, ensemble :

— Faire société.

Ils s'éloignent dans la nuit parisienne. Trois jeunes. Trois traditions.

Trois histoires. Ils ne sont pas devenus identiques. Ils sont devenus plus proches. Et peut-être est-ce précisément cela, le véritable sens du dialogue : Non pas demander à l'autre de devenir soi, mais apprendre à le regarder comme un autre soi-même — différent dans ses convictions, mais égal en dignité. Car mieux se connaître, c'est mieux se comprendre ; mieux se comprendre, c'est mieux se respecter ; mieux se respecter, c'est apprendre à vivre ensemble ; et apprendre à vivre ensemble, c'est faire société.



Yom Kippour : les cinq offices du pardon

Le judaïsme et l'islam partagent une conception similaire du pardon des fautes envers Dieu et autrui. Mais elle trouve une expression singulière dans la fête juive de Yom Kippour, le jour du « grand pardon ». Cette année, elle coïncide avec la Journée internationale de la paix.

PAR RAPHAËL GEORGY



Juifs priant à la synagogue à Yom Kippour, par Maurycy Gottlieb, 1878

Un jour par an, la vie s'arrête. Les juifs du monde entier célèbrent Yom Kippour, le jour du « grand pardon » ou des « expiations », après dix jours de pénitence ouverts à Roch Hachana : c'est le jour le plus saint du calendrier juif. En 2026, il commence au coucher du soleil le dimanche 20 septembre et s'achève à la tombée de la nuit le lundi 21 septembre, dès que l'on peut distinguer trois étoiles dans le ciel. Les privations sont de plusieurs ordres : ne pas manger ni boire, ne pas se laver, ne pas s'oindre de parfum, ne pas porter de chaussures en cuir et s'abstenir de relations conjugales. Beaucoup portent le Kittel, une robe blanche simple qui évoque le linceul : tout dans ce rituel exprime l'humilité devant Dieu, suivant le commandement du livre du Lévitique.

De toute l'année, c'est le seul jour du calendrier juif à compter cinq offices de prière, contre trois à quatre les jours de fête. Le rituel s'ouvre par le chant du Kol Nidré (« tous les vœux ») qui annule tous les vœux non tenus envers Dieu. La Torah est bien sûr déroulée et lue pour rappeler le rite du grand prêtre au Temple de Jérusalem. On médite ensuite le livre biblique de Jonas où Dieu pardonne aux habitants de Ninive qui se repentent. La journée s'achève par une longue sonnerie du shofar, cette corne d'animal, souvent un bélier. Chaque office est rythmé par une confession collective, « Achamnou », c'est-à-dire « Nous avons fauté ».

Ce jour est aussi à l'origine de l'expression « bouc émissaire ». Le chapitre 16 du Lévitique met en scène deux boucs : l'un est offert en sacrifice, l'autre, « pour Azazel », est envoyé au désert. Le prêtre « confessera sur lui toutes les fautes des Israélites » puis « le bouc sera chargé de toutes leurs fautes et les emportera vers une

terre inaccessible » (Lévitique 16, 21-22).

En plus des offices de prière et des privations, les juifs sont invités à demander pardon à ceux qu'ils ont blessés et à réparer leurs torts. Car la tradition rabbinique enseigne que Yom Kippour expie les transgressions entre l'homme et Dieu, mais pas celles entre l'homme et son prochain « tant qu'il n'a pas apaisé son prochain ». On trouve un parallèle direct dans le christianisme : « Si vous pardonnez aux gens leurs fautes, votre Père céleste vous pardonnera, à vous aussi, mais si vous ne pardonnez pas aux gens, votre Père ne vous pardonnera pas non plus vos fautes », dit Jésus dans l'Évangile de Matthieu (6, 14-15). Les chrétiens orthodoxes ont d'ailleurs conservé un « Dimanche du Pardon » le dernier dimanche avant le « Grand Carême » où chacun s'incline devant l'autre et lui demande pardon, pour entrer réconcilié dans le carême.

Dans l'islam, un célèbre hadith prophétique fait écho à cette sagesse : « Savez-vous qui est le failli ? (...) Le failli de ma communauté est celui qui viendra, au Jour de la Résurrection, avec des prières, un jeûne et une aumône, mais qui aura insulté l'un, calomnié l'autre, mangé le bien d'un autre, versé le sang d'un autre, frappé un autre. On donnera alors de ses bonnes actions à celui-ci, de ses bonnes actions à celui-là ».

En 2026, quand le judaïsme appelle les juifs à se réconcilier avec autrui, la Journée internationale de la paix invite le monde entier à la fin des conflits. Un jour par an, la vie s'arrête pour rappeler aux hommes ce qu'ils se doivent d'abord les uns aux autres : le pardon.



SABIL AL-IMAN

*éclats spirituel
de la semaine*

103



Al-amâna, le dépôt entre nos mains

PAR CHEIKH KHALED LARBI

Un dépôt n'est pas un bien que l'on possède, c'est une confiance que l'on protège et que l'on dépose. Il peut être parole, enfant, fonction ou savoir, et l'homme n'est jamais propriétaire de ce qu'Allah lui fait recevoir.

Le mot amâna occupe une place majeure dans l'éthique coranique. Il désigne ce qui est confié à quelqu'un et dont il devient responsable.

Allah ﷻ dit : « Nous avons proposé le dépôt aux cieux, à la terre et aux montagnes, ils ont refusé de le porter et en ont eu peur. Et l'homme s'en est chargé. » (Coran, 33:72)

Ce verset donne à l'amâna une dimension immense : l'être humain accepte une responsabilité dont il devra répondre.

Mais cette responsabilité ne concerne pas seulement les grandes fonctions. Elle commence dans les gestes ordinaires.

Un secret est une amâna.

Un enfant est une amâna.

Une fonction est une amâna.

Un salaire est une amâna.

Une parole confiée est une amâna.

Un document que l'on garde est une amâna.

Le temps lui-même est une amâna.

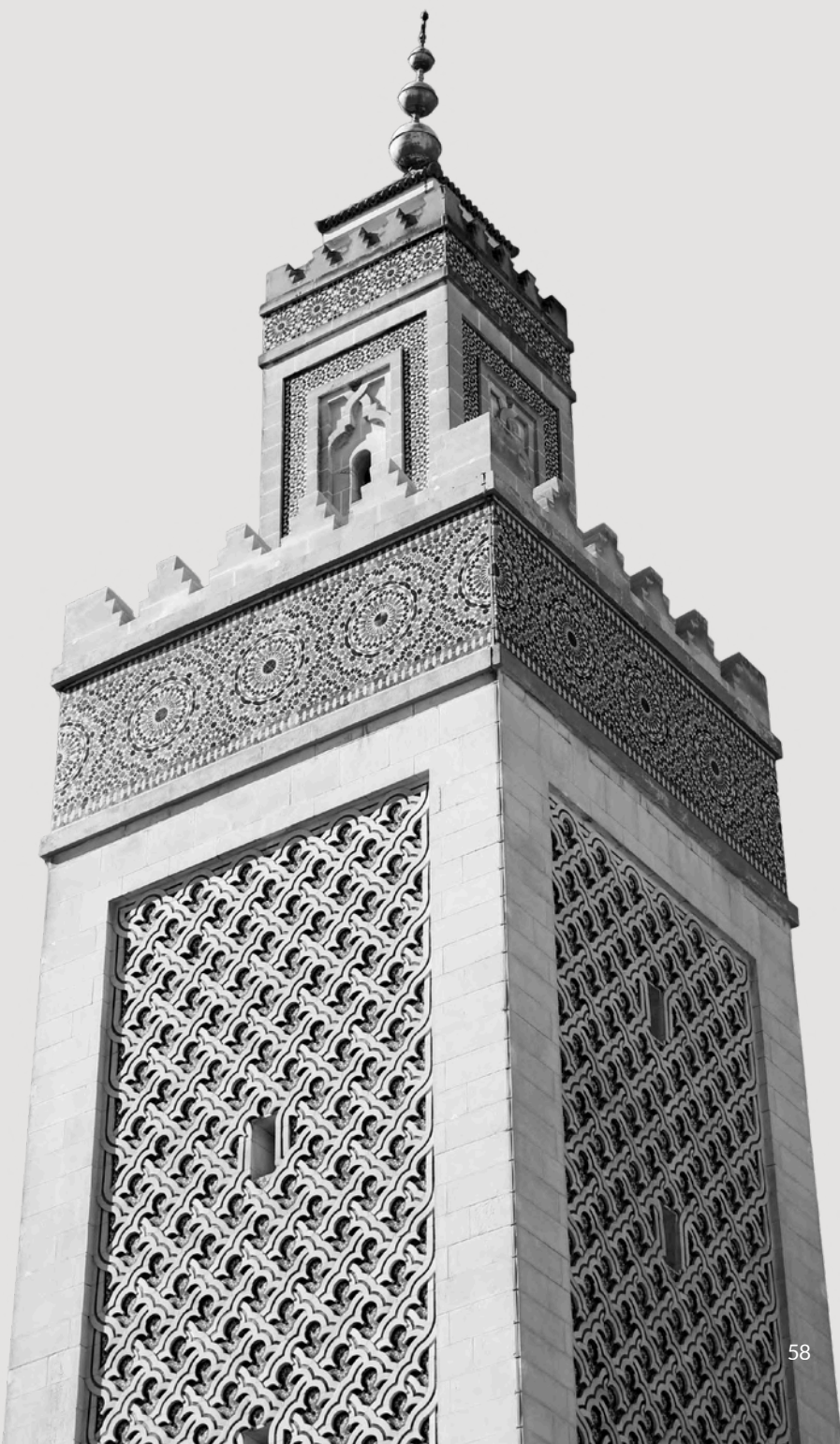
Le Prophète ﷺ a dit : « Rends le dépôt à celui qui te l'a confié et ne trahis pas celui qui t'a trahi. »

Cette parole est remarquable : même lorsque l'autre manque à son devoir, notre propre devoir ne disparaît pas.

Allah ﷻ dit encore : « Allah vous commande de rendre les dépôts à leurs ayants droit. » (Coran, 4:58)

L'amâna est donc inséparable de la justice.

Cela vaut également pour les institutions. Être responsable d'une association, d'une mosquée, d'une entreprise ou d'un service public signifie gérer ce qui nous est confié comme un dépôt et non comme une propriété personnelle.



Le Prophète ﷺ nous a d'ailleurs avertis : « Chacun de vous est un responsable et chacun de vous sera interrogé sur ceux qui sont sous sa responsabilité. » (Sahih El-Boukhari et Sahih Mouslim)

Le père est responsable de sa famille. Le responsable est responsable de ceux qui lui sont confiés. Le savant est responsable de ce qu'il enseigne. Le fonctionnaire est responsable de sa mission. Et chacun est responsable de lui-même.

Dans notre époque, cette notion prend une actualité particulière.

Que faisons-nous de la parole d'un autre lorsque nous la recevons ?

La partageons-nous immédiatement ? La déformons-nous ? La sortons-nous de son contexte ?

Que faisons-nous d'un bien collectif ?

Le considérons-nous comme notre propriété parce que nous avons une fonction ?

Que faisons-nous d'un secret ?

Le gardons-nous même lorsque sa divulgation pourrait nous être favorable ?

L'amāna ne se mesure pas lorsque tout va bien. Elle se révèle lorsque la tentation de trahir devient forte.

Le proverbe français dit : « Noblesse oblige. » En islam, la responsabilité oblige également. Plus la confiance est grande, plus le devoir de fidélité est grand.

C'est pourquoi Allah ﷻ associe l'amāna à la foi : « Ceux qui veillent à leurs dépôts et à leurs engagements. »

(Coran, 23:8)

L'amāna n'est donc pas une simple qualité morale parmi d'autres. Elle participe de la foi vécue.

Et peut-être devons-nous nous poser, chacun, une question simple : Qu'est-ce qu'Allah a placé aujourd'hui entre mes mains ?

Un enfant ? Une parole ? Une responsabilité ? Un savoir ? Une fonction ? Une relation ? Un bien ?

Car nous quitterons un jour ce monde les mains vides.

Alors gardons le dépôt avec fidélité, servons sans posséder, transmettons sans trahir, car ce qui nous fut confié devra être restitué, et devant Celui qui nous l'a confié, nous devons répondre et comparaître. ■



Invocation



Ô Allah,

Toi qui nous as fait héritiers
de ceux qui nous ont précédés,
Apprends-nous à recevoir
leur héritage avec gratitude,
À préserver leur mémoire avec fidélité
Et à transmettre aux générations futures
ce qui mérite de l'être.

Ô Allah,

Garde-nous de l'oubli qui efface,
de la négligence qui détruit.
Préserve nos mosquées, nos bibliothèques,
nos manuscrits, nos œuvres,
Nos savoir-faire, nos traditions
et les lieux qui racontent.

Ô Allah,

Fais que nous soyons dignes
de l'héritage qui nous a été confié.

Âmîn ô Seigneur des univers

L'Amāna, une vertu du croyant

D'après Abou Hourayra, qu'Allah l'agrée,
le Messager d'Allah ﷺ a dit :

« Restitue le dépôt à celui qui te l'a confié,
et ne trahis pas celui qui t'a trahi. »

RAPPORTÉ PAR ABOU DAOUD,
ET-TIRMIDHÎ ET AUTRES

PAR CHEIKH YOUNES LARBI

Ce hadith rassemble, en quelques mots, un principe fondamental de la morale islamique : préserver ce qui nous est confié et demeurer attaché au bien agir, même dans l'épreuve du conflit et de la discorde.

Par sa parole ﷺ : « Restitue le dépôt à celui qui te l'a confié », le Prophète ﷺ nous enseigne à respecter les droits, à préserver les dépôts et à honorer les engagements. L'Amāna, la confiance confiée, englobe les biens, les secrets, les engagements, les responsabilités et, plus largement, toute chose dont l'être humain est dépositaire. Allah, Exalté soit-Il, dit : « Certes, Allah vous commande de restituer les dépôts à leurs ayants droit » (En-Nisa', 4 : 58)

Puis il ﷺ dit : « et ne trahis pas celui qui t'a trahi ». Autrement dit, la trahison d'autrui ne saurait devenir un prétexte à notre propre trahison. Une personne peut nous léser, nier un droit qui nous revient ou manquer à un engagement qui nous lie à elle, cela ne nous autorise toutefois pas à franchir les limites qu'Allah a fixées dans nos relations avec elle. Le croyant préserve ce qui lui est confié parce que cela relève de sa foi, et il demeure équitable dans le conflit parce que cela relève de son noble caractère.

Les juristes musulmans ont également étudié une question qui se rattache à ce principe : celle d'une personne qui détient un droit certain sur autrui, mais qui se voit refuser son dû, puis trouve l'occasion de prélever discrètement, dans les biens de celui qui lui doit, l'équivalent exact de son droit. Cette question est connue



dans le droit musulman sous le nom de « prise du droit lorsqu'une occasion se présente » (Ez-ẓafar Bil Haqq). Les savants ont divergé quant à son statut et à ses modalités. Certains l'ont interdite, par souci de fermer les voies pouvant conduire à l'abus et à la trahison, d'autres l'ont permise sous certaines conditions, notamment lorsque le droit est établi avec certitude, que l'on se limite strictement à son montant et que l'on soit à l'abri de toute discorde ou conséquence préjudiciable.

Ce hadith nous enseigne ainsi à distinguer le recouvrement légitime d'un droit de la trahison et de la vengeance. Il ne relève pas de la noblesse morale de prendre ce à quoi l'on n'a aucun droit, sous prétexte qu'autrui nous a trahis. En revanche, réclamer ou recouvrer son droit par les voies légitimes et légales ne constitue pas une trahison.

Le hadith nous enseigne également que le caractère du musulman ne se transforme pas au gré du comportement de ceux qui l'entourent. Il demeure digne de confiance dans la satisfaction comme dans la colère, équitable dans l'entente comme dans la discorde, et préserve les droits d'autrui parce qu'Allah le lui a commandé.

La perfection de la foi se manifeste notamment dans la capacité à honorer ce qui nous est confié, à préserver les droits d'autrui et à ne pas laisser les torts que nous subissons devenir une cause de transgression ou d'injustice. Le croyant fait de l'obéissance à Allah la mesure de sa conduite en toutes circonstances.

Nous implorons Allah, Très-Haut, de nous accorder la loyauté, la fidélité et la noblesse du caractère, de nous aider à nous acquitter des droits qui nous incombent et à préserver ceux qui nous sont confiés. ■

MIZAN EL-QADHAYA

Les affaires contemporaines à la lumière du texte et de la sagesse

41

L'image et la photographie en Islam : le statut juridique

PAR CHEIKH YOUNES LARBI

C'est un plaisir renouvelé que de retrouver nos chers lecteurs dans ce nouveau thème de notre rubrique *Mizan El-Qadhaya*, où nous abordons une question d'une grande importance, soulevée encore aujourd'hui par certains jeunes : le statut de la photographie en Islam et la question de sa licéité. L'image est désormais omniprésente dans la vie quotidienne: documents officiels, enseignement, médias, activité professionnelle, réseaux sociaux ou encore événements familiaux.

La Sunna prophétique rapporte plusieurs hadiths authentiques mettant en garde contre la représentation des êtres animés. Le Prophète ﷺ a notamment dit : « Ceux

qui auront le châtiment le plus sévère au Jour de la Résurrection seront les représentants d'images. » Il a également dit ﷺ : « Ceux qui confectionnent ces images seront châtiés au Jour de la Résurrection, il leur sera dit : "Donnez donc vie à ce que vous avez créé !" »

A la lumière de ces textes, la majorité des savants ont adopté une position rigoureuse concernant la représentation des êtres animés par le dessin, la sculpture et la réalisation de figures en trois dimensions, en raison de ce qu'elle peut comporter comme volonté de rivaliser avec la création d'Allah تعالى. Quant à la représentation de ce qui est dépourvu d'âme, comme les arbres, les montagnes et les objets inanimés, le principe est celui de la permission. La photographie, cependant, présente une nature différente du dessin et de la sculpture. Le photographe ne dessine pas la forme d'une personne et ne la sculpte pas, il capte une image déjà présente dans la réalité et la fixe au moyen d'un appareil. C'est sur cette base qu'un désaccord est apparu parmi les savants contemporains : la photographie relève-t-elle du même statut que les représentations faisant l'objet de l'interdiction dans les textes, ou constitue-t-elle une pratique d'une autre nature ?

Certains savants ont retenu l'interdiction, en s'appuyant sur la portée générale des textes et en considérant que la photographie demeure une représentation d'un être animé, le changement de procédé technique ne modifiant pas, selon eux, le statut juridique. D'autres ont établi une distinction entre la création d'une représentation par le dessin ou la sculpture et la simple captation d'une image au moyen d'un appareil photographique, estimant que la photographie consiste davantage à reproduire et à fixer une image déjà existante qu'à en créer une nouvelle.



Ce désaccord relève, dans une large mesure, de la détermination précise de la cause juridique du jugement : la caractéristique à laquelle se rattache l'interdiction des représentations fabriquées se retrouve-t-elle également dans la photographie, ou celle-ci en est-elle distincte ? Il n'est donc pas juste de présenter cette question comme si l'un des deux avis accordait de l'importance aux textes tandis que l'autre ferait preuve de laxisme. Le véritable objet du désaccord porte sur la nature de la photographie et sur son inclusion ou non dans le champ des textes concernés.

Selon l'avis qui considère la photographie comme permise en principe, cette permission, toutefois, ne signifie pas que toute image et tout usage de l'image soient licites. Le jugement peut varier selon le contenu de la photographie, l'intention qui préside à sa réalisation et les conséquences qui en découlent. Photographier les parties intimes, porter atteinte à la vie privée d'autrui, les exposer au déshonneur, diffuser des obscénités, ou utiliser une image pour nuire ou exercer un chantage sont autant de pratiques interdites pour d'autres raisons, liées à leur contenu ou à leur usage.

A l'inverse, de nombreuses photographies répondent aujourd'hui à des besoins légitimes : les photographies d'identité aux besoins multiples : titres de séjour, passeports, dossiers administratifs, enseignement, documentation journalistique, recherche scientifique ou encore activité professionnelle. Ces différents usages ne sauraient être placés indistinctement sous un même jugement, sans prendre en considération le besoin, la finalité recherchée et les conséquences prévisibles.

Ces principes revêtent une importance accrue à notre époque, où l'image ne demeure plus dans un cercle restreint : elle peut être diffusée en quelques instants et atteindre un très grand nombre de personnes, avec une maîtrise parfois difficile quant à sa circulation ultérieure. Il convient donc que la pratique de la photographie soit accompagnée du respect de la vie privée et de la dignité humaine, de la prise en considération de l'intérêt ou du préjudice, ainsi que de la préservation contre toute forme d'excès dans la vénération des personnes et des images.

“Quiconque **honore un dépôt** en ce monde, le verra, au Jour dernier, prendre forme humaine et implorer le pardon d’Allah en sa faveur”

De nombreuses paroles circulent parmi les gens au sujet des mérites des bonnes œuvres. A première vue, elles semblent émaner de la lumière de l’enseignement prophétique. Pourtant, lorsqu’on les soumet à l’examen rigoureux de la science du hadith, leur caractère fallacieux apparaît au grand jour : il s’agit simplement de propos faussement attribués au Prophète ﷺ. Nous nous penchons aujourd’hui sur un hadith inventé et faussement attribué au Prophète bien-aimé, l’Élu ﷺ, qui traite de la confiance et de l’obligation de s’acquitter fidèlement des dépôts qui nous sont confiés. Il s’agit de cette parole que certains lui attribuent : « Quiconque honore un dépôt en ce monde le verra, au Jour dernier, prendre forme humaine et implorer le pardon d’Allah en sa faveur. »

PAR CHEIKH RACHID BENCHIKH



Il ne fait aucun doute que le respect des dépôts confiés constitue l’une des plus nobles vertus morales auxquelles l’islam appelle, et que la fidélité aux engagements est l’un des signes de la foi et de la noblesse de caractère. C’est pourquoi de nombreux versets coraniques et hadiths prophétiques exhortent les croyants à s’acquitter fidèlement de ce qui leur est confié et les mettent en garde contre toute forme de trahison. Toutefois, la justesse du sens d’une parole attribuée au Prophète ﷺ ne garantit pas nécessairement l’authenticité de cette attribution. En effet, l’authenticité d’un hadith ne saurait être établie sur la seule base de la pertinence de son contenu, mais repose exclusivement sur une transmission dûment authentifiée.

C’est donc à la lumière de la science de la terminologie du hadith que nous examinerons cette parole, afin de découvrir ce qu’en ont dit les savants spécialistes du hadith.

HISTORIQUE

Les savants ont établi qu’il s’agit d’un hadith inventé et mensongèrement attribué au Prophète ﷺ. En toute rigueur scientifique, il convient d’affirmer que cette parole, dans sa formulation précitée, n’est pas authentiquement rapportée du Prophète ﷺ. Il n’est donc pas



permis de la diffuser en la présentant comme un hadith prophétique.

Si cette parole s'est largement répandue, c'est sans doute parce que son sens général séduit les cœurs. En effet, la fidélité aux dépôts confiés est une vertu dont les différentes traditions religieuses et la raison humaine reconnaissent unanimement les mérites. De plus, la représentation de ce dépôt, au Jour de la Résurrection, sous les traits d'une personne implorant le pardon d'Allah en faveur de celui qui s'en est acquitté, confère à cette parole une force évocatrice et une charge émotionnelle qui favorisent sa diffusion dans les sermons et les exhortations religieuses. C'est ici qu'apparaît l'un des principes fondamentaux sur lesquels repose cette série : toute parole porteuse d'un sens juste n'est pas nécessairement un hadith, et toute sagesse édifiante ne relève pas nécessairement de la Sunna prophétique.

A LA LUMIÈRE DE LA SUNNA AUTHENTIQUEMENT TRANSMISE

Si nous délaissions cette formulation dont l'authenticité n'est pas établie pour revenir au Noble Coran et à la Sunna authentique, nous constatons que la place éminente qu'occupe le respect des dépôts confiés est telle qu'elle n'a nul besoin de s'appuyer sur un récit non authentifié.

En effet, Allah, le Très-Haut, a expressément ordonné dans le Coran de restituer les dépôts à leurs ayants droit. Il dit, exalté soit-Il : « Certes, Allah vous commande de restituer les dépôts à leurs ayants droit. » (En-Nisa', verset 58)

Ce verset ne présente pas la fidélité aux dépôts confiés comme une simple vertu recommandée dans les relations humaines. Il l'érige en un commandement divin explicite, comme en témoigne l'expression : « vous commande », qui souligne toute l'importance et la noblesse de cette obligation.

En islam, la notion de dépôt confié (amana) ne se limite pas aux biens matériels qu'une personne remet à la garde d'autrui. Elle englobe aussi bien les droits du Seigneur que ceux de Ses serviteurs. Elle comprend les actes d'adoration et les responsabilités dont Allah a chargé l'être humain, ainsi que les biens confiés en dépôt, les richesses, les secrets, les engagements, les fonctions d'autorité et bien d'autres obligations. C'est pourquoi la Sunna prophétique est venue confirmer ce principe sous de multiples aspects.

Lorsque Abou Dharr, qu'Allah l'agrée, demanda au Prophète ﷺ de lui confier une fonction d'autorité, celui-ci lui répondit : « Ô Abou Dharr ! Tu es faible, et cette charge est un dépôt confié. Au Jour de la Résurrection, elle sera source d'humiliation et de regret, sauf pour celui qui l'aura assumée à bon droit et se sera acquitté des obligations qui lui incombent. »

Ce hadith authentique, rapporté par Mouslim, met particulièrement en lumière la gravité des responsabilités liées aux dépôts confiés, notamment lorsqu'il s'agit d'exercer une autorité sur autrui. Le Prophète ﷺ ne présente donc pas ici la fidélité aux dépôts confiés comme une simple vertu morale, mais l'associe à la responsabilité et à la reddition des comptes au Jour de la Résurrection.

UN ENSEIGNEMENT AUTHENTIQUE TIRÉ DE LA SUNNA PROPHÉTIQUE

Si l'objectif de la parole largement répandue est de souligner l'importance de la fidélité aux dépôts confiés et la récompense réservée à ceux qui s'en acquittent, la Sunna authentique nous dispense de recourir à ce récit, puisqu'elle nous offre des enseignements bien mieux établis et plus éloquents. Parmi ceux-ci figure ce hadith rapporté par Abou Daoûd et Et-Tirmidhî, d'après Abou Hourayra, qu'Allah l'agrée, selon lequel le Prophète ﷺ a dit : « Restitue le dépôt à celui qui te l'a confié, et ne trahis pas celui qui t'a trahi. »

Ce hadith énonce un principe fondamental et universel en matière de relations humaines : le croyant ne saurait prendre la trahison d'autrui pour prétexte à sa propre trahison, ni répondre à une faute par une autre. Il demeure fidèle à l'exigence morale de loyauté et au respect des dépôts qui lui sont confiés, même lorsque l'autre partie manque elle-même à ses engagements.

Parmi les hadiths authentiques figure également celui rapporté par El-Boukhârî, d'après Abou Hurayra, qu'Allah l'agrée, selon lequel le Prophète ﷺ a dit : « Lorsque les dépôts confiés seront trahis, attends-toi à l'avè-

nement de l'Heure. » On lui demanda : « Ô Messenger d'Allah ! Comment seront-ils trahis ? »

Il répondit : « Lorsque les responsabilités seront confiées à ceux qui n'en sont pas dignes, attends-toi à l'avènement de l'Heure. »

Dans ce hadith, la notion de dépôt confié (Amana) revêt une portée plus large, puisqu'elle englobe les responsabilités publiques, les fonctions d'autorité et les diverses charges confiées à l'être humain. Elle ne se limite donc pas à un bien matériel placé sous la garde d'autrui, mais s'étend à toute responsabilité qui doit être confiée à une personne digne de l'assumer et capable de s'en acquitter. Les savants se sont ainsi appuyés sur ce hadith pour souligner la gravité du fait de confier des responsabilités à des personnes qui ne sont pas qualifiées pour les exercer.

Il apparaît dès lors que la Sunna authentique ne se contente pas d'aborder la fidélité aux dépôts confiés sous sa seule dimension individuelle, mais en fait également l'un des fondements essentiels de la bonne marche de la société.

ENTRE LA BEAUTÉ DU SENS ET LA RIGUEUR DANS L'ATTRIBUTION DES PROPOS AU PROPHÈTE ﷺ

D'aucuns pourraient objecter : si la fidélité aux dépôts confiés est une vertu dont les mérites sont établis par le Coran et la Sunna, quel mal y aurait-il à diffuser cette parole ? La réponse est que le problème ne réside pas dans la justesse de son sens, mais dans l'attribution au Messager d'Allah ﷺ de propos dont l'authenticité n'est pas établie. Le Prophète ﷺ a en effet dit : « Quiconque m'attribue délibérément un mensonge, qu'il prépare sa place en Enfer. »

C'est pourquoi les savants spécialistes du hadith ont toujours fait preuve de la plus grande rigueur dans l'attribution des paroles au Messager d'Allah ﷺ, afin d'éviter que la Sunna authentique ne soit confondue avec des maximes, des exhortations et des paroles apparues au cours des époques ultérieures.

Cela ne signifie nullement que toute parole de sagesse non rapportée du Prophète ﷺ soit dépourvue de valeur ou de vérité. Une parole peut être sage, juste et conforme aux enseignements de l'islam, tout en demeurant une maxime ou une parole de sagesse. La justesse de son sens ne

suffit pas, à elle seule, à lui conférer le statut de hadith prophétique. C'est là un principe fondamental de notre projet intitulé « Des hadiths inventés à la lumière des enseignements authentiques de la Sunna » : notre démarche ne consiste pas à remettre en cause la justesse d'un enseignement, mais à rectifier la manière dont celui-ci est transmis aux croyants.

EN CONCLUSION

La parole : « Quiconque honore un dépôt en ce monde le verra, au Jour dernier, prendre forme humaine et implorer le pardon d'Allah en sa faveur. » N'est pas authentiquement rapportée du Prophète ﷺ dans cette formulation. Il ne convient donc pas de la diffuser en la présentant comme un hadith prophétique.

Quant au principe fondamental qu'elle évoque, à savoir le mérite de la fidélité aux dépôts confiés, son importance éminente et la gravité de tout manquement à cette obligation, il est solidement établi par des preuves explicites tirées du Noble Coran et de la Sunna authentique.

Les enseignements authentiquement transmis nous offrent des preuves bien plus riches et plus éloquentes. Allah, le Très-Haut, dit : « Certes, Allah vous commande de restituer les dépôts à leurs ayants droit. » (En-Nisa' verset 58)

De même, le Prophète ﷺ a dit : « Cette charge est un dépôt confié. Au Jour de la Résurrection, elle sera source d'humiliation et de regret, sauf pour celui qui l'aura assumée à bon droit et se sera acquitté des obligations qui lui incombent. »

Ainsi, si notre objectif est d'inculquer aux croyants le sens de la fidélité aux dépôts confiés, nul besoin de recourir à un hadith dont l'authenticité n'est pas établie, alors que le Coran et la Sunna authentique nous offrent des enseignements plus éloquentes, plus fiables et d'une portée bien plus profonde.

A l'aune des enseignements de l'islam, la fidélité aux dépôts confiés ne relève pas uniquement de la morale : elle constitue une exigence de la foi, une responsabilité et un engagement solennel dont chacun devra répondre devant Dieu, au Jour où les hommes se tiendront debout devant le Seigneur des mondes.







Plumes en éveil : un livre coup de cœur



LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS, 100 ANS D'HISTOIRE BEAUX ARTS MAGAZINE HORS SÉRIE

RÉSUMÉ

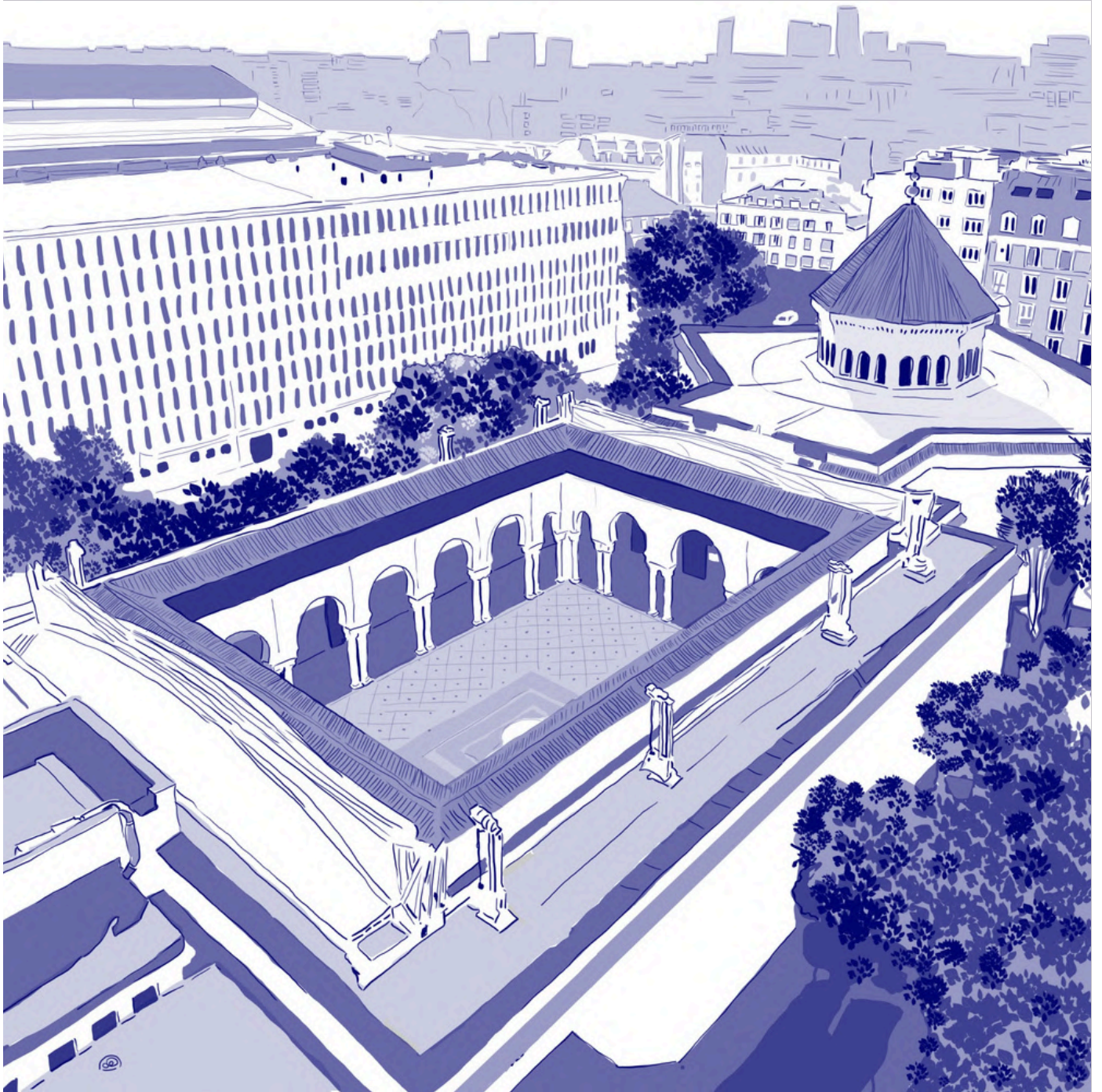
À l'occasion de la célébration des 100 ans de la Grande Mosquée, Beaux Arts Éditions retrace l'histoire de ce monument parisien, érigé pour célébrer la mémoire des musulmans morts pour la France. Décidée en 1921, terminée en 1926, sa gestion fut confiée à la Société des Habous, en charge de la protection du patrimoine arabo-musulman. Son architecture, signée Maurice Tranchant de Lunel, est de style hispano-mauresque ; sa décoration, l'œuvre d'artisans marocains, en matériaux traditionnels. Outre un minaret qui culmine à 33 mètres, la Grande Mosquée de Paris abrite une immense salle de prière pouvant contenir plus de 1 000 croyants, une madrasa et une bibliothèque.

Ce numéro exceptionnel raconte 100 ans d'événements, dont la Seconde Guerre mondiale, les répercussions de la guerre d'Algérie. Aujourd'hui, la Grande Mosquée est aussi un lieu d'accueil dont on peut découvrir les jardins, le hammam (pour les femmes uniquement) ou le salon de thé. Un lien d'amitié franco-musulmane.



Le dessin de la semaine

PAR JUSTIN MARRON



La citation de la semaine

AMADOU HAMPÂTÉ BÂ

“

**En Afrique, quand un vieillard meurt,
c'est une bibliothèque qui brûle.**

”

DISCOURS À L'UNESCO

- 1980 -

Événements

à venir ou en cours

EXPOSITION

"Le Jardin Oriental-Islamique de Berlin" de Kamel Louafi

La Grande Mosquée de Paris est heureuse d'annoncer qu'elle organise une exposition consacrée au Jardin Oriental-Islamique de Berlin du paysagiste reconnu Kamel Louafi, en partenariat avec Dzdia.



17 SEPTEMBRE AU 15 OCTOBRE 2026

9H-18H SAUF LES VENDREDIS



GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

PLACE DU Puits de l'Ermitte, 75005 PARIS



COMPRISE DANS LA VISITE

CONFÉRENCE

"Napoléon et l'Arabie" avec Louis Blin

En cette rentrée de septembre, notre cycle de conférences 'Les Mercredis du Savoir' est de retour : nous aurons le plaisir d'accueillir une nouvelle fois Louis Blin, qui viendra présenter le thème de son nouveau livre, *Napoléon et l'Arabie* (éd. ErickBonnier, 2026).



30 SEPTEMBRE 2026

9H-18H SAUF LES VENDREDIS



GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

PLACE DU Puits de l'Ermitte, 75005 PARIS



INSCRIPTION GRATUITE

GRANDEMOSQUEEDEPARIS.FR

100 ANS DE LUMIÈRE
DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS



GRANDE
MOSQUÉE
DE PARIS

PHOTOS
EXPOSITION

Le

du 17 sept.
au 25 oct.
2026

Jardin

Oriental-Islamique
de Berlin

DE KAMEL LOUAFI

grandemosqueedeparis.fr



PARTENAIRE

Dzdia

Le média culturel des Algériens du monde





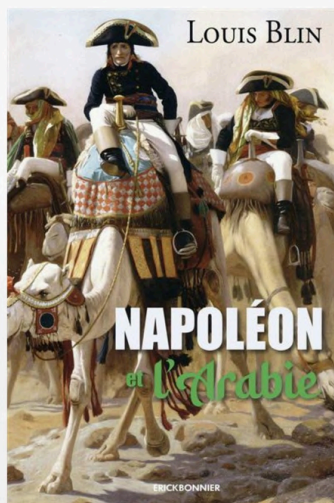
GRANDE
MOSQUÉE
DE PARIS

Les
Mercredis
du Savoir

conférence-dédicace

NAPOLÉON & L'ARABIE

MER. 30 SEPT. 2026 18H-20H



LOUIS BLIN

UNE HISTOIRE MÉCONNUE DE LA SAGA NAPOLÉONNIENNE

Bonaparte découvre l'importance géopolitique de l'Arabie en 1798 à la faveur de sa campagne d'Égypte. Il cherche à se concilier le chérif de La Mecque en entretenant une correspondance avec lui. Mais loin de trouver l'appui arabe escompté, il provoque à son corps défendant le premier soulèvement panarabe de l'histoire contre l'impérialisme européen. Conduite en Haute-Égypte par un ouléma marocain oublié, Mohammed al-Jilani, et surtout formée de Bédouins du Hedjaz, cette insurrection est écrasée par l'armée française en 1799.

Loin de remettre son rêve oriental après avoir regagné la France, Napoléon échafaude des plans d'expédition vers l'Inde. À partir de 1804, il tente de se rapprocher dans cette optique de l'émirat d'al Dir'iyya en pleine ascension, sous l'impulsion du wahhabisme éclos en Arabie centrale. Aucune alliance ne se concrétisera, mais de l'intérêt français porté au premier État saoudien résultent une série d'écrits qui forment la principale source européenne de son histoire. Son émir, Saoud Ibn Abdelaziz, et Napoléon connaissent une apogée et une chute simultanées.

Louis Blin relate cet aspect méconnu de la saga napoléonienne pour la première fois en livre, complétant son ouvrage précédent sur Napoléon et l'islam. Il conte l'histoire oubliée de la naissance des relations entre la France et l'Arabie saoudite et restitue ainsi à ce pays sa place dans l'histoire internationale au XIXe siècle.



LOUIS BLIN

Louis Blin, historien et ancien diplomate, a travaillé dans plusieurs pays arabes, notamment l'Égypte et l'Arabie saoudite. Il a publié une quinzaine d'ouvrages sur le monde arabe et l'islam, dont *Napoléon et l'islam*, *Lamartine passeur d'islam* et *Victor Hugo et l'islam*, parus aux éditions Erick Bonnier.



GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

Salle Émir Abdelkader
Place du Puits de l'Ermite 5e ar.



INSCRIPTION GRATUITE

[www.grandemosqueedeparis.fr/
evenements](http://www.grandemosqueedeparis.fr/evenements)



grandemosqueedeparis.fr



بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ



GRANDE
MOSQUÉE
DE PARIS

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ



1ER CONCOURS INTERNATIONAL de mémorisation du Noble Coran

NOVEMBRE
2026

المسابقة الدولية لحفظ القرآن الكريم

organisé
à l'occasion du centenaire
de la Grande Mosquée de Paris



100 ANS DE LUMIÈRE
DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

grandemosqueedeparis.fr



CANDIDATURE





1ER CONCO INTERNATION

de mémorisation du Noble

دولية





COURS

AL

NOVEMBRE
2026

Heran

المسابقات
لحفظ القرآن





GRANDE
MOSQUÉE
DE PARIS



100 ANS DE LUMIÈRE
DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS